



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 118 (2019), p. 1-46

Anne Boud'hors, Alain Delattre, Ruey-Lin Chang, Esther Garel, Jean Gascou, Isabelle Marthot, Grzegorz Ochała

Papyrus coptes et grecs de la jarre d'Edfou (suite)

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|---------------|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34 | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724711547 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

Papyrus coptes et grecs de la jarre d'Edfou (suite)

ANNE BOUD'HORS, ALAIN DELATTRE
AVEC LA COLLABORATION DE
RUEY-LIN CHANG, ESTHER GAREL, JEAN GASCOU,
ISABELLE MARTHOT, GRZEGORZ OCHAŁA*

RÉSUMÉ

Cet article constitue la deuxième livraison d'éditions de papyrus coptes et grecs des archives de Papas et s'inscrit dans le cadre du projet collectif mené sur ces archives (« jarre d'Edfou »). Les pièces publiées ici, au nombre de huit, attestent le phénomène de remploi de documents coptes (brouillon de procédure judiciaire, lettres) pour inscrire des comptabilités en grec, et témoignent de la variété des sujets abordés dans la correspondance rédigée en copte, où il est souvent difficile de distinguer les sphères publique et privée. Ils contribuent aussi à la question de la délimitation chronologique des papyrus de la jarre, certains paraissant être fort proches de la conquête arabe, sinon antérieurs à celle-ci. Un petit compte écrit exceptionnellement en copte clôt cette série.

Mots-clés : Edfou, papyrus, VII^e siècle, archives de Papas, pagarchie, bilinguisme, fiscalité, héritage, justice, militaires, pratiques documentaires.

ABSTRACT

This article is the second set of editions of Coptic and Greek papyri from the archives of Papas, included in the collective project on these archives (“The Edfu jar”). The eight texts published here attest to the phenomenon of the re-use of Coptic documents (a draft of judicial

* Cet article a été élaboré dans le cadre d'une action spécifique de l'Ifao, cofinancée, pour les déplacements des membres de l'équipe au Caire en 2017, par l'Ifao, le Labex RESMED et l'IRHT.

proceedings, letters) to draft accounts in Greek, and testify to the variety of topics covered in the correspondence written in Coptic, where it is often difficult to distinguish between the public and private spheres. They also contribute to the question of the chronological delimitation of the papyri of the jar, some appearing to be very close to the Arab conquest, if not earlier. A small account exceptionally written in Coptic closes this series.

Keywords: Edfu, papyri, 7th century, Papas' archive, pagarchy, bilingualism, fiscality, inheritance, justice, military, documentary practices.



CETE nouvelle série d'éditions s'inscrit dans le cadre du projet « Edfou trente ans après la conquête arabe », qui vise à éditer les textes coptes des archives de Papas et à rééditer certains textes grecs¹. Nous poursuivons ici la numérotation des pièces entamée dans la première livraison. Les cinq premières sont des documents coptes divers, réutilisés pour écrire des comptabilités grecques, connues ou non de Roger Rémondon (8-12), les deux suivantes sont des lettres adressées à Papas et concernent des affaires dont le caractère (privé ou public) n'est pas aisément déterminer avec certitude (13-14), la dernière est un petit compte en copte (15).

8-9. TÉMOIGNAGES EN COpte DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE ET COMPTABILITÉ GRECQUE : *P. APOLL. 74* REVISITÉ

Sous le n° 74 de sa publication (*P. Apoll. 74*), Rémondon n'avait édité qu'un fragment de comptabilité en grec, sans mentionner le texte copte qui se trouvait de l'autre côté, soit au recto. Le texte copte fut en effet copié en premier et le verso du papyrus fut ensuite réutilisé pour y porter la liste de noms en grec. Un grand fragment complémentaire de ce document a été retrouvé en 2017 à l'Institut de papyrologie de la Sorbonne, ainsi que plusieurs plus petits. En février 2018, des fragments conservés sous un verre « *P. Apoll. 74bis* » ont refait surface. En conséquence, le fragment édité par Rémondon a fait l'objet d'un remontage, ce qui amène à fournir, en plus de l'édition du texte copte, une nouvelle édition du texte grec.

Le remontage des fragments de la Sorbonne d'une part, des fragments de l'Ifao d'autre part, ainsi que le raccord virtuel entre les deux parties sont dus au patient travail de Florent Jacques, ingénieur d'étude à l'Institut de papyrologie de la Sorbonne, qui a rejoint l'équipe en 2018. La planche présentée ici en est le résultat.

¹ Voir A. BOUD'HORS, A. DELATTRE *et al.*, « Un nouveau départ pour les archives de Papas. Papyrus coptes et grecs de la jarre d'Edfou », *BIFAO* 2017, p. 87-124 (ci-après, BOUD'HORS, DELATTRE *et al.*, « Un nouveau départ »).

8. RECTO : BROUILLON D'EKMARTURIA

Anne Boud'hors, Alain Delattre

Ce texte, qui a toutes les apparences d'un brouillon (mots raturés, ajouts dans l'interligne, notamment par une deuxième main), concerne l'héritage litigieux d'une demi-pièce (τπαψε νογρει, l. 10). Le mot ἐκμαρτύριον (l. 3) invite à l'interpréter comme une « déposition » de divers témoins en faveur du comparant, un certain Ananias.

S'il paraît difficile d'imaginer qu'un texte d'une telle ampleur ait pu échapper à l'attention de Rémondon, on comprend mieux pourquoi ce dernier a jugé les documents coptes comme « privés » : celui-ci l'est, de fait. Cependant, il n'est pas représentatif de la diversité des textes coptes de la jarre.

L'affaire

Le litige n'est pas directement évoqué dans le document, puisqu'il se borne à recenser des témoignages sous serment en faveur de l'accusé. On peut néanmoins en reconstituer les grandes lignes en s'en tenant à la déclaration d'Ananias et aux trois témoignages conservés qui suivent.

La contestation porte sur la propriété de la demi-pièce d'une maison qui appartenait à un couple, Tôrsh et sa femme Temetê. Selon les dires de leur fils Ananias, avant la mort du mari, le couple aurait décidé de lui donner la moitié de la pièce en question, en compensation du fait qu'il n'avait pas été marié ni doté. Ananias défend sa position par le témoignage sous serment de plusieurs personnes, qui assurent être parfaitement au courant de la donation hors part des parents à leur fils.

Quelques passages du texte laissent supposer que la propriété de la demi-pièce d'Ananias est contestée par ses frères. Ainsi, la donation est plusieurs fois justifiée par le fait qu'Ananias, à l'inverse de ses frères, n'a pas été marié ni doté (l. 19-20 et 25-26). Il est même indiqué qu'Ananias s'est mis au service de sa mère et, si notre interprétation est correcte, qu'il lui a prêté davantage d'attention que ses autres frères (l. 26-27).

Les trois dépositions principales sont le fait de personnes extérieures à la famille, dont la moralité et l'impartialité ne devaient pas faire de doute. La première déposition est celle de Iôhannès, diacre du *topos* de Saint-Épiphane, de sa fille Anna et d'une certaine Tsina, fille du prêtre Souai. Le diacre et les deux femmes étaient sans doute tous trois liés au *topos* d'Épiphane, c'est-à-dire voisins de la maison de Tôrsh et Temetê. À ce titre, ils ne pouvaient ignorer la situation du bien. Le second à déposer, Markos, moine de Perpé, connaissait bien la défunte Temetê car il était en affaire avec elle. Il lui a d'ailleurs rendu visite peu avant sa mort, pour prendre de ses nouvelles et discuter de la dette qu'elle avait contractée auprès de lui. Il a ainsi pu recueillir son témoignage. Enfin, Papas et Abdias, les deux prêtres, selon toute vraisemblance de l'église de Sainte-Marie où a eu lieu la procédure de serment, font état de la déclaration des trois sœurs d'Ananias, qui elles aussi assurent être au courant de la donation. La fin du texte est fort mutilée.

La structure du texte

Le document s'articule en neuf parties, dont la teneur peut être résumée de la manière suivante :

1. Invocation et datation (en grec) (l. 1-3).
2. Titre du document, qui précise que les dépositions ont été enregistrées dans l'église de Marie (l. 3-4).
3. Exposé de la situation et mention des personnes en présence (Papas et Abdias ; Markos ; Iôhannès, Anna et Tsina), dont Ananias a sollicité la déposition sous serment, devant l'évêque, dans l'affaire de la demi-pièce d'une maison (l. 4-12).
4. Déclaration d'Ananias : sa mère lui a donné la demi-pièce, mais le document officiel de donation est perdu (l. 10-12).
5. Déposition sous serment de Iôhannès, Anna et Tsina : Temetê, la mère d'Ananias, lui a donné la demi-pièce de sa maison (l. 12-20) ; discours rapporté de Temetê (l. 17-20).
6. Déposition de Markos, qui était en affaire avec Temetê et qui relate le discours de Temetê prononcé peu avant sa mort (l. 20-27).
7. Déposition de Papas et Abdias, qui rapportent ce qu'ont dit les sœurs d'Ananias : elles confirment que la donation a eu lieu (l. 27-32).
8. Précision apportée par Iôhannès, qui confirme la première déclaration (l. 32-verso, l. 2).
9. Mention du *nomikos*, ou notaire (qui a établi le document ?) (verso, l. 2-3).

La procédure

Le document est donc le compte rendu d'une audience tenue dans l'église en présence de l'évêque.

Un autre papyrus d'Edfou, datable du début du VII^e siècle, *SB XXIV 16039*, offre un bon parallèle à la procédure illustrée dans notre texte. Il s'agit d'un fragment de *dialysis*, c'est-à-dire d'un acte de conciliation. L'affaire porte sur le partage d'un héritage et on y voit les médiateurs organiser un serment dans l'oratoire de Saint-Agnaton.

Le document semble être désigné, à la ligne 3, par le terme **εκμαρτύριον**. Il s'agit de la première attestation de ce mot en copte. Plusieurs documents de type **ἐκμαρτύριον** sont attestés dans les papyrus grecs. Ils sont généralement datés de la première moitié du VI^e siècle et le nom du document est indiqué à la fin. Par exemple, *BGU IV 1094* (Hermopolis 525), 15-16 (fin du document) :

† Φλ(άνιο)ς Δωρόθεος σχολ(αστικὸς) καὶ ἔκδικος
Ἐρμοῦ πόλεως ἐκδέδωκα τὸ ἐκμαρτύριον ὡς πρόκειται. †

Voir aussi *P. Cair. Masp.* I 67087, 20-22 (Aphrodité, VI^e siècle) ; *P. Cair. Masp.* II 67254 (Aphrodité, 525).

La date du document

Cette question est rendue délicate par la nécessité de prendre en compte plusieurs éléments incertains. Les arguments à considérer sont les suivants :

1. Présence possible d'un bêta après l'invocation à La Trinité. Si c'est bien le cas, il faut lire *βασιλείας*, ce qui place le texte avant la conquête. S'il en est ainsi, on attend une titulature impériale longue et l'espace prévu dans l'édition (une ligne et demie) serait insuffisant. Il faudrait donc prévoir une ou deux lignes en plus, mais l'état du compte grec au verso contredit cette hypothèse (voir plus loin l'édition de ce compte, colonne D). Comme il s'agit d'un brouillon, la titulature n'était peut-être pas complète.
2. Le compte grec du verso mentionne un *sacho* nommé Epiphanios, qui est également mentionné dans un autre document copte des archives², lequel date d'une trentaine d'années après la conquête. Nous ignorons évidemment combien de temps s'est écoulé entre la rédaction de l'acte et la réutilisation. En outre, un même personnage peut avoir 20 ou 30 ans dans un document et 50 dans un autre. Pour la datation du verso, voir *infra*.
3. Peut-on identifier le diacre Iôhannê, fils du médecin Abraham, à un personnage quasi homonyme (diacre Iôhannê, fils d'Abraham) du « P. Budge » (*SB Kopt. I* 36, qui contient des dépositions dans le cadre d'une procédure d'arbitrage à Edfou, peu après la conquête)³? Là encore, s'il s'agit du même, il peut avoir été actif pendant une vingtaine ou une trentaine d'années. Le fait que son patronyme ait ici été barré et remplacé par la mention « fils (?) du *topos* » peut-il aider à déterminer si notre document est antérieur ou postérieur au P. Budge ? On se souviendra aussi que, dans l'un des documents grecs qui appartiennent au même dossier que le P. Budge, *SB VI* 8987, la maison qui fait l'objet de l'acte est située « dans la rue d'Abraham le médecin » (l. 15)⁴. Les liens entre ce dossier et notre texte devront décidément faire l'objet d'une étude ultérieure.

Quoi qu'il en soit, comme il faut renoncer à identifier le prêtre Papas de la ligne 5 avec le pagarque d'Apollônos Anô, personnage central des archives, le rapport de ce texte avec les archives de Papas devient plus difficile à établir. Il est possible que Papas ait réutilisé les papiers de son père Liberios, qui avait assumé avant lui la charge de pagarque d'Apollônos Anô.

² Il s'agit du P. IFAO Edfou Jarre Inv. 20+41+76+120+ IFAO 349, dont l'édition est en cours de préparation par Lajos Berkes. C'est une lettre adressée à Papas.

³ Une réédition de ce texte est en cours par Sebastian Richter.

⁴ Il s'agit du dossier connu sous le nom d'« archives de Philémon et Thècle ». Pour l'édition du texte grec, voir H. ZILLIACUS, « Griechische Papyrusurkunden des VII. Jahrhunderts n. Chr. », *Eranos* 38, 1940, p. 79-107. Voir aussi les remarques d'A. SCHILLER, « The Interrelation of Coptic and Greek Papyri: P.Bu and P.BM Inv. Nos. 2017 and 2018 » in H. Braunert (éd.), *Studien zur Papyrologie und antiken Wirtschaftsgeschichte Friedrich Oertel zum achtzigsten Geburtstag gewidmet*, Bonn, 1964, p. 107-119, notamment p. 111 et n. 27 sur le fait que la maison en question se trouve bien à Edfou, ce qui n'apparaissait pas clairement dans la publication de Zilliacus.

La rédaction du document et les corrections apportées par les deux scribes

Le premier scribe, c'est-à-dire le *nomikos* Iôhannès ou son secrétariat, a corrigé en plusieurs endroits le document. À la ligne 8, il a ajouté *supra lineam* un **Ν** pour restituer l'orthographe du nom **ΑΝΝΑ**. Il a biffé le nom **ΑΓΕΝΝΕΩ** à la ligne 13 et l'a remplacé, à nouveau *supra lineam*, par **ΑΝΝΑ**. À la ligne 18, il a ajouté, toujours *supra lineam*, le nom du mari de Temeté, **ΤΩΡΩ**. Enfin, il a biffé au moyen de traits obliques la forme **ΑΙΤ** de la ligne 23, afin de modifier la tournure de la phrase et lui donner plus d'emphase. Il a également effectué quatre corrections ponctuelles en cours d'écriture : ligne 5, où le premier **η** de **ΠΑΠΑΣ** est noté en surcharge sur un **Ν** ; ligne 7, où l'**ω** de **ΔΙΑΚΩΝ** remplace un **ο** ; ligne 8, où **ΟΥΑΧΑΣ** corrige **ΟΥΑΤΣ** ; ligne 15, où le mot **ΤΡΕΙ** devient **ΤΡΙ**.

Le second scribe, dont l'écriture est particulièrement cursive et rapide, a procédé à une relecture attentive du document et a effectué pas moins de dix corrections, tantôt en barrant une expression, tantôt en ajoutant *supra lineam* un mot ou une séquence. Ces insertions sont toujours placées à l'endroit précis où elles s'enchâînent avec le texte de la ligne principale. Afin de distinguer dans l'édition les interventions des deux scribes, nous avons choisi d'indiquer celles du second en barrant les mots qu'il a biffés et en notant ses ajouts au-dessus de la ligne. Un procédé similaire est utilisé dans la traduction.

Les corrections du second scribe visent tantôt à rendre le texte plus explicite, en particulier à éviter toute confusion possible avec les pronoms de rappel, tantôt à en préciser et renforcer la valeur juridique. Ainsi, aux lignes 8-9, il a modifié la description du diacre Iôhannès, que le premier scribe avait présenté comme «le fils d'Abraham le médecin». Il a barré **ΝΑΒΡΑΣΑΣ** **ΤΗΓΙΑΤΡΟΣ** pour lui substituer **ΜΠΤΟΠΟΣ** **ΕΤΟΥΔΑΒ** **ΜΠΩΓΙΟΣ** **ΕΠΙΦ[ΑΝΙΟΣ]**. Dans le même ordre d'idée, ligne 9, il a ajouté par déférence **ΕΤΟΥΔΑΒ**, «saint», dans le syntagme **ΝΠΕΝΕΙΩΤ** **ΝΕΠΙΣΚΟΠΟΣ** «notre père l'évêque». À la ligne 10, le premier scribe avait introduit par la séquence **ΕΨΧΩ** **ΜΜΟΣ**, «il dit que», la thèse défendue par Ananias; afin de rendre explicite le fait qu'il s'agissait de la déclaration du comparant, il a précisé *supra lineam* **ΝΤΟΨ** **ΑΝΑΝΙΑΣ**, «lui, Ananias». À la ligne 16, il a ajouté le complément **ΝΑΨ**, «à lui» (Ananias), car cette indication manquait, ou plus exactement était notée au mauvais endroit, plus loin sur la ligne, après **ΕΨΧΩ** **Μ[ΜΟ]C**, qui introduit le discours de Temeté. La séquence **ΕΨΧΩ** **Μ[ΜΟ]C** **ΝΑΨ** **ΝΤΟΨ** **ΑΝΑΝΙΑΣ** est en effet fautive, puisque ce n'est pas à Ananias que Temeté a fait la déclaration qui suit. Le second scribe a donc barré les trois derniers mots et ajouté **ΝΑΨ** à la bonne place. Aux lignes 18-19, la séquence **ΑΝΤ** **ΤΠΑΨΕ** **ΝΤΡΕΙ** **ΕΤΜΜΑΥ** | **ΝΑΨ**, «nous lui avons donné cette moitié de pièce», a été précisée ainsi : **ΑΝ**^{Ε[Ι]}_{ΑΝ} **ΝΤΙΟΕΙ** **ΜΝ** **ΝΕΝΕΡΗΥ** **ΤΑΡΝΤ** **ΤΠΑΨΕ** **ΝΤΡΕΙ** **ΕΤΜΜΑΥ** | **ΝΑΨ** **ΚΑΤΕΞΑΙΡΕΤΟΝ**, «nous en sommes venus à décider ensemble de lui donner la moitié de cette pièce préalablement». Ces modifications permettent à la fois d'insister sur le fait que la donation était le fruit de la volonté commune des deux parents et de préciser que celle-ci a eu lieu préalablement au décès du père, c'est-à-dire que le bien doit sortir de la succession. À la ligne 21, le second scribe précise *supra lineam* que **ΤΕΜΕΤΗ** est **ΤΜΑΑΥ** **ΝΑΝΑΝΙΑΣ**, «la mère d'Ananias». Il reformule ensuite, ligne 24, un élément de description du bien : **ΧΙΝ** **ΤΠΗ** **ΕΠΕΣΗΤ**, «depuis le haut jusqu'en bas», devient **ΕΤΠΗ** **ΕΠΕΣΗΤ**, «en haut et en bas». Ligne 29, il précise qu'Athanasia, Ana et Eu [...] sont les sœurs d'Ananias. Lignes 30-31, peut-être pour éviter les répétitions, il substitue **KΟΙΝΟΝ**, «partie commune», à **ΜΑ** | **[ΝΜΟΟΨΕ]**, «chemins d'accès», qu'il barre. Enfin, ligne 31, il ajoute **ΠΕΧΑΨ**, «il a dit», pour introduire la seconde déclaration du diacre Iôhannès.

P. *Apoll.* 74 recto

45 × 32,5 cm

[FIG. 1]

Le document se compose de près d'une vingtaine de fragments, répartis entre les collections de l'Ifao et de la Sorbonne. Mis ensemble, ils restituent la majeure partie du texte. Deux *kollèseis* sont visibles sur le recto, à hauteur des lignes 18-19 et 32 ; l'espace entre les deux est de 12 cm. Les marges sont conservées à gauche et droite ; la largeur du document, écrit comme il est usuel à l'époque, *transversa charta*, est de 32,5 cm, soit une dimension attendue pour la hauteur d'un rouleau à cette période. La marge inférieure n'est pas clairement conservée, mais il ne manque probablement que peu de texte, voire pas du tout : la ligne 32, très mutilée, était peut-être la dernière du recto. La première ligne du texte est conservée, mais on ne peut déterminer si la marge supérieure l'est : on distingue en effet au-dessus de la ligne 1 un reste du protocole, le timbre fiscal peint au pinceau sur la première page du rouleau dans une écriture caractéristique que l'on nomme perpendiculaire. On ne peut déterminer si le protocole a été découpé avant ou après la rédaction du document. Quoi qu'il en soit, le papyrus porte donc au recto au moins 32 lignes et le texte se poursuivait au verso, sur au moins trois lignes, notées tête-bêche par rapport au texte du recto. Le document une fois périmé a été réutilisé au sein de la pagarchie pour noter une comptabilité grecque, éditée *infra*.

L'écriture du document copte est bilinéaire et se caractérise par la largeur inhabituelle du **Μ** et, dans une moindre mesure, du **η**, dont la barre gauche descend parfois un peu sous la ligne. La surligne sur sonante autosyllabique est généralement assez longue, courbe, débordant sur la lettre suivante, mais parfois plus courte, ayant la forme d'un petit accent grave (par exemple l. 26 **ΝΕΑΥΟΝ**). On note la longue surligne sur **ΑΝΑΝΙΑC** (l. 4) et **ΟΥΑΞC** (l. 8), qui sert probablement à isoler le nom propre et le toponyme, selon l'usage bien attesté dans les documents grecs d'apposer une telle surligne sur les termes d'origine non grecque. Enfin, quelques signes séparateurs, qui peuvent prendre des formes diverses (traits obliques, surlignes), sont à relever à la fin de certains mots (**ΝΕΡΝΕ** l. 7, **ΤΜΕ** l. 13, **ἘΡΟ** l. 19, qui sert peut-être de séparateur avec le mot précédent).

La ponctuation est pratiquement inexistante, mais quelques *vacat* structurent le texte (en particulier aux lignes 10 et 20). Les deux premières lignes sont notées en *eisthesis* ; la suite du texte est alignée sur la croix initiale.

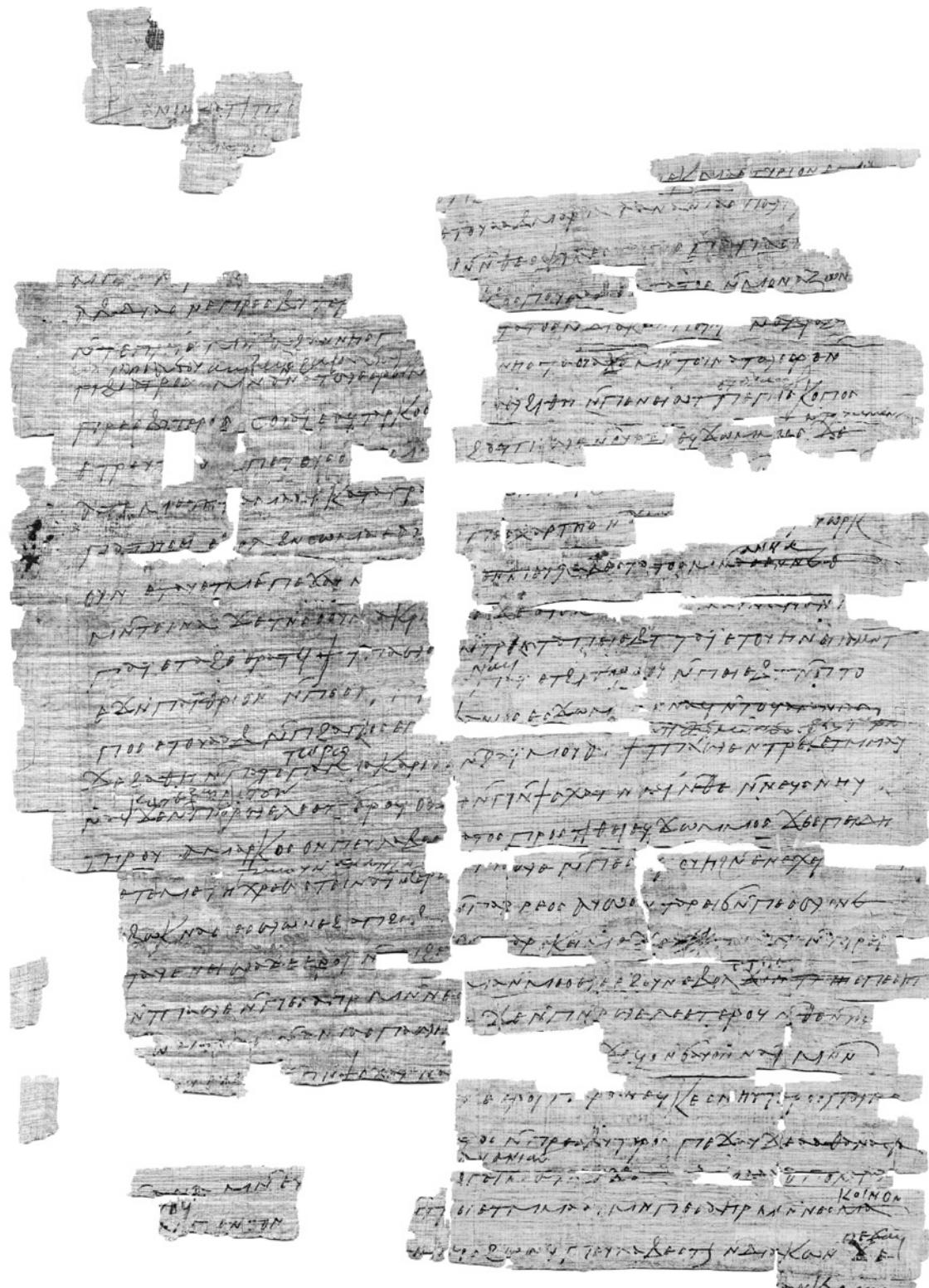


FIG. 1. *P. Apoll. 74 recto.*

↓ (trace d'un protocole)

- 1 ⌈'Ev ὄν[ό]ματι τῆς [--- τριάδος πατρὸς καὶ νίοῦ καὶ ἀγίου]
 2 [πνε]ύματος β[ασιλείας] ---].[.].[--]
 3 [± 5] [---] οὐ β[---] ΝΕΚΜΑΡΤΥΡΙΟΝ ΕΤ...
 4 [---] ΕΤΟΥΓΔΑΒ ΜΑΡΙΑ ΑΝΑΝΙΑΣ ΠΩΗΡ[ε]
 5 ΜΠΜ[ά]κ[ά]ρ[ιος] τ[ω]ρ[ψ πα]ρ[άκαλ]ει ΝΝΘΕΟΦΥΛΕΣΤΑΤΟΣ παπας Μ[ν]
 6 ΑΒΔΙΑΣ ΝΕΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΜΝ ΜΑΡ]ΚΟΣ ΠΕΥΛΑΒΕΣΤΑΤΟΣ ΝΜΟΝΑΖΩΝ
 7 ΝΤΕ ΠΡΠΕ ΜΝ ΙΩΣΑΝΝΗΣ Π[ΕΥΛΑΒΕΣ]ΤΑΤΟΣ ΝΔΙΑΚΩΝ ΠΩΗΡ[ε] ΝΑΒΡΑΣΔΑΜ
 8a m.2 ΜΠΤΟΠΟΣ ΕΤΟΥΓΔΑΒ ΜΠΓΑΓΙΟΣ ΕΠΙΦ[ΑΝΙΟΣ]
 8 ΠΙΓΙΑΤΡΟΣ ΜΝ Α\Ν/ΝΑ ΤΩΕΕΡΕ ΝΙ[ΩΣΔΑΝ]ΗΗΣ ΤΑ ΟΥΔΑΧΣ ΜΝ ΤCΙΝΑ ΤΩΕΕΡΕ Ν-
 9a m.2 ΕΤΟΥΓΔΑΒ
 9 <Πε>ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΣΟΥΔΑΪ ΕΑΠΤΑΡΚΟΩ[Υ ΝΟΥΔ]ΗΑΩ ΣΙ ΘΗ ΝΠΕΝΕΙΩΤ ΠΕΠΙΣΚΟΠΟΣ
 10a m.2 ΝΤΟΦ ΑΝΑΝΙΑΣ
 10 ΕΤΡΕΥΤ[αγ]Ο vac. ΠΕΤΟΥΓΣΟ[ΟΥΝ] ΜΜ[ΟΨ] vac. ΓΑ ΤΠΑΨΕ ΝΟΥΡΕΙ ΕΨΧΩ ΜΜΟΣ ΣΕ
 11 ΑΤΕΜΕΤΗ ΤΑΜΑΔΥ ΚΑΤΑΓΡΑ[Φ. ca.5]Μ[.] [.] [.] [.] [.] [.] [.] [.] [.] [.] Ν-
 12 ΠΑΤΗΣΕΙ ΕΒΟΛ ΣΝ ΣΩΜΑ ΕΑΓΧ[ι] ΜΠΕΣΧΑΡΤΗΣ ΝΧΙΟΥ[ε] ΝΤ[ά]ΥΩΡΚ
 13 ΟΥΝ ΕΤΑΓΕ ΤΜΕ ΠΕΧΑΥ Μ[.] ΕΝ ΠΕΥΛΑΒΕΣΤΑΤΟΣ ΜΝ [ΑΣΕΝΝΕΘ]ΛΑΝΝΑ/
 14 ΜΝ ΤCΙΝΑ ΣΕ ΤΝΟΟΥΝ ΑΚΡΙΒ[ω]C ΣΕ ΑΤΕΜ[ΕΤΗ Τ]ΜΑΔΥ ΝΑΝΑΝΙ[άC]
 15 ΠΑΪ ΕΤΑΓΕ ΕΡΑΤΨ Τ ΤΠΑΨΕ ΝΤΡΙ[ι] ΤΑ ΠΕΙΕΒΤ ΤΑΪ ΕΤΟΥΓΗΝ ΕΠΑΜΝΤ
 16a m.2 ΝΑΨ
 16 ΕΧΝ ΠΑΙΘΡΙΟΝ ΝΠΕΣΗΪ ΤΑΡΗΣ ΠΑΪ ΕΤΣΙ ΤΕΡΨΟΥ ΝΠΕΙΕΒΤ ΝΠΤΟ-
 17 ΠΟΣ ΕΤΟΥΓΔΑΒ ΝΠΓΑΓΙΟΣ ΕΠ[ι]ΦΑΝΙΟΣ ΕΣΧΩ Μ[ΜΟ]C ΝΑΨ ΝΤΟΦ ΑΝΑΝΙΑΣ
 18a m.2 Ε[ι] ΑΝC]ΝΤΙΘΕΙ ΜΝ ΝΕΝΕΡΗΥ ΤΑΡΝ
 18 ΣΕ ΣΑΘΗ ΝΠΑΤΕ\ΤΩΡΨ/ ΠΑΜΑΚΑΡΙΟΣ ΝΣΑΪ ΜΟΥ ΑΝΤ ΤΠΑΨΕ ΝΤΡΕΙ ΕΤΜΜΑΥ
 19a m.2 ΚΑΤΕΣΔΑΡΕΤΟΝ
 19 ΝΑΨ ΣΕ ΝΠΝΡ ΩΣΛΕΕΤ ΈΡΟΨ ΟΥΔΕ ΝΠΝΤ ΣΧΑΤ ΝΑΨ ΝΘΕ ΝΝΕΨCNΗΥ
 20 ΤΗΡΟΥ vac. ΑΜΑΡΚΟΣ ΟΝ ΠΕΥΛΑΒΕΣΤΑΤΟΣ ΠΡΟΣΤΙΘΕΙ ΕΨΧΩ ΜΜΟΣ ΣΕ ΕΠΕΙΔΗ
 21a m.2 ΤΜΑΔΥ ΝΑΝΑΝΙΑΣ
 21 [ερ]ΕΤΕΜΕΤΗ ΧΡΕΩΣΤΕΙ ΝΑΪ . . ΕΡΕ[Τ]ΠΑΨΕ ΝΠΕΣΗΪ ΟΥΗΣ ΝΕΝΕΧΕΡ[ΟΝ . . .]!
 22 [ΔΙ]ΒΩΚ ΝΑΣ ΕΣΨΩΨΕ ΓΑ ΠΩΨ ΝΠΑΧΡΕΟΣ ΑΨΩ ΟΝ ΤΑΡΕΙΣΝ ΠΕΨΩΙΝΕ
 23 [ΑC]ΤΑΓΕ ΝΕΙΨΑΧΣ ΕΡΟΪ Ν[Τ]ΕΙΣΕ Σ[ε] ΤΑΡΕΚΕΙΜΕ ΣΕ [ΔΙΤ] ΤΠΑΨΕ ΝΤΑΡΕΙ
 24a m.2 ΕΤΠΕ
 24 ΜΝ ΤΠΑΨΕ ΝΠΕΣΑΗΡ ΜΝ ΝΕCΜΑ ΝΜΟΟΨΕ ΕΣΟΥΝ ΕΒΟΛ ΧΙΝΤΗΗ ΕΠΕΣΗΤ
 25 [. . .]Ψ ΕΙΤΑΔΨ Ν[ΔΑΝ]ΑΝΙΑΣ ΠΑΨΗΡΕ ΣΕ ΝΠΝΡ ΩΣΛΕΕΤ ΈΡΟΨ ΝΘΕ ΝΝΕC[ΝΗΥ]
 26 [. . .]ΟΥCΧΑ[Τ] ΝΠΝΤ ΣΧΑΤ ΝΑ[Ψ 8/9] ΣΕ ΚΟ ΝΕΔΑΥΟΝ ΝΑΪ ΜΝΝ-
 27 [CA] ΠΡΟC]ΕΧΕΨ ΈΡΟΙ ΠΑΡΑ ΝΕΨΚΕΨΝΗΥ ΤΕΡΟΥ ΠΑΠΑΣ
 28 [ΔΕΨ ΜΝ ΑΒΔΙΑΣ ΝΘΕΟΦΙΛΕΣΤ]ΑΤΟΣ ΝΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΠΕΧΑΥ ΣΕ ΑΔΘΑΝΑΣΙΑ
 29a [ΝCΨΩΝΕ Ν]ΑΝΑΝΙΑΣ
 29 [Μ]Ν ΝΑ ΜΝ ΕΥ[. . . ΣΩΜΟΛ]ΟΓΕΙ ΝCΨΩΤΜ ΣΕ [Α]ΤΕ[Ν]ΜΑΔΥ ΑΠΟΧΑΡΙΖΕ
 30a [Ν]ΤΟΦ KOINON
 30 [ΝΑΝΑΝΙ]ΔΨ ΠΕΝΨΟΝ [ΝΤΠΑΨΕ] ΝΤΡΕΙ ΕΤΜΜΑΔΥ ΜΝ ΠΕΣΑΗΡ ΜΝ ΝΕCΜΑ

31a πεχα⁹
 31 [ΜΜΟΟΩΦε² ιω⁸]ΔΝΝΗС ƧѠѠФ ПЕГЛАВЕСТ(ΔТОС) ҢДІАКѠН ҲЕ
 32] ΔНК . . ОY.

Verso (tête-bêche)

[. . . [. . . κ . . [?]
 [± 23] ΝΕΝΤΑΪѠРР ҲООҮ + ƧИТООТ ЩѠѠНННС
 [ΠΝОМІ]КОС ҢТПОЛ[IC]. ФѠН . . . ГРАФЕСЕАЛ +

3 ἐκμαρτύριον || 5 μακάριος, θεοφιλέστατος, παπας, prim. π ex Ң corr. || 6 πρεσβύτερος, εὐλαβέστατος, μονάζων || 7 εὐλαβέστατος διακων, ω ex ο corr. διάκων || 8a τόπος, ἄγιος || 8 iατρός ταογάχς ex ταογάτς corr. || 9 πρεσβύτερος, ἐπίσκοπος || 11 καταγράφειν || 12 σῶμα, χάρτης || 13 οὖν, εὐλαβέστατος || 14 ἀκρίβως || 15 ὑπέρ εις ὑπέρει corr. ? || 16 αἱθριον || 16-17 τόπος || 17 ἄγιος || 18a συντιθέναι || 18 μακάριος || 19a κατ' ἐξαίρετον || 19 οὐδέ || 20 εὐλαβέστατος, προστιθέναι, ἐπειδή || 21 χρεωστεῖν, ἐνέχυρον || 22 χρέος || 24 ἀήρ || 27 προσέχειν, παρά || 28 θεοφιλέστατος, πρεσβύτερος || 29 ὅμολογεῖν, ἀποχαρίζειν || 30a κοινός || 30 ἀήρ || 31 εὐλαβέστατος, διάκων || *verso* 3 νομικός, πόλις, γράφεσθαι

¹(en grec) ¹*Au nom de la [...] Trinité, Père, Fils et saint]* ²*Esprit, sous le règne (?) [...].*
³[...] (en copte)] les dépositions [...] ⁴[... (l'église de) ...] *Sainte Marie. Ananias, fils*⁵*du défunt Tôrsh a sollicité les très aimés de Dieu Papas et*⁶*Abdias, prêtres, [et Mar]kos le très pieux moine*
⁷*de Perpé, et Iôhannès, le très pieux diacre, fils d'Abraham,* ⁸*le médecin* ^{du saint topos de Saint-Épiphane},
*et Anna, la fille de Iôhannès, de Ouajs, et Tsina, la fille du*⁹*prêtre Souai, et il leur a fait prêter*
serment devant notre père^{saint} *l'évêque*¹⁰*de dire ce qu'ils savaient au sujet de la moitié d'une pièce.*
Lui, Ananias, il dit : «¹¹Temetê, ma mère, a transféré [...] ¹²avant qu'elle ne quitte son corps, et son
document a été volé [...]. Ils ont donc juré¹³de dire la vérité; ils ont dit [...], le très pieux, et
*Anna*¹⁴*et Tsina : « Nous savons pertinemment que Temetê, la mère d'Ananias,*¹⁵*celui qui compa-*
raît, ^{lui} *a donné la moitié de la pièce, celle de l'est, qui ouvre à l'ouest*¹⁶*sur la cour de sa maison du*
*quartier sud qui se trouve sur le terrain (?) à l'est du saint*¹⁷*topos de Saint-Épiphane, en disant*
à lui *Ananias*¹⁸ : « Avant que Tôrsh, mon défunt mari, ne meure, nous en sommes ^{venus à décider ensemble}
*de lui donner la moitié de cette pièce*¹⁹ *préalablement* *parce que nous ne l'avions pas marié et nous ne*
lui avions pas donné de dot comme à tous ses frères. » ²⁰*Le très pieux Markos a encore ajouté en*
*disant : « Puisque*²¹*Temetê, la mère d'Ananias,* *me doit [...]* *et que la moitié de sa maison est mise en*
gage [...] ²²*je suis] allé la voir quand elle était malade pour l'affaire de ma créance et aussi pour la*
saluer, ²³*[elle m'a] dit les paroles que voici : « Pour que tu saches que la moitié de ma pièce*²⁴*avec*
*la moitié de sa terrasse et ses chemins pour entrer et sortir en haut et en bas*²⁵*[...], je la donne / je*
*l'ai donnée à Ananias mon fils car nous ne l'avons pas marié comme les*²⁶*[...]* *une dot, nous ne*
lui avons pas donné de dot [...] *parce qu'il est à mon service depuis*²⁷*[...]* *s'occupe de moi plus*
que tous ses autres frères. » *[Quant à] Papas*²⁸*et Abdias, les prêtres très aimés de Dieu ont dit :*
*« Athanasia*²⁹*et Ana et Eu... [les sœurs (?) d']Ananias* *ont déclaré, alors que nous entendions : « Notre*
*mère a fait une donation*³⁰*à Ananias de la moitié de cette pièce-là et sa terrasse et ses lieux*^{parties}
communes » ³¹*[...]* *À son tour Iôhannès, le très pieux diacre,* ^{dit} : « [...]

Verso

[...] ce que j'ai dit en premier. » † *Par moi, Iōhannēs, le nomikos de la ville d'Edfou, (en grec écrire [...].*

1-2 ¶ 'Ev ὄν[ό]ματι τῆς [--- τριάδος πατρὸς καὶ νιοῦ καὶ ἀγίου] | [πνε]ύματος Bien qu'en grec, ces deux lignes ne soient pas d'une écriture différente. Les lignes peuvent compter de 45 à 55 lettres. Si on restitue seulement ἀγίας devant τριάδος, on obtient 45 lettres, mais c'est une invocation qui n'existe pas comme telle dans R.S. Bagnall, K.A. Worp, *Chronological Systems of Byzantine Egypt*, Leyde, Boston, 2004 (2^e éd.). Toute autre restitution conforme à la série des 2A-F paraît trop longue, notamment la 2E ('Ev ὄνόματι τῆς ἀγίας καὶ ζωοποιοῦ καὶ ὄμοουσίου τριάδος πατρὸς καὶ νιοῦ καὶ ἀγίου πνεύματος), qui semble la plus commune dans l'Apollonopolite juste avant et juste après la conquête (notamment dans le *SB Kopt. I* 242, daté de 649, qui se rattache de près aux archives de Papas).

2 β[ασιλείας] Voir plus haut l'importance de ce mot pour la datation du document.

3]οὐ β[Restes d'une date ?

]ΝΕΚΜΑΡΤΥΡΙΟΝ ΕΤ... Dans la lacune, on attend εις ou οντι ον, «voici les dépositions» ; ce qui suit semble être un relatif qui pourrait, soit qualifier les dépositions, soit indiquer comment elles ont été faites ou enregistrées dans l'église de Sainte-Marie) ; ετογ̄ est une lecture possible.

4 ετογ̄αας μαρια Il s'agit probablement d'une église de Sainte-Marie. Aucune église dédiée à la Vierge n'est répertoriée dans l'Apollonopolite (cf. A. Papaconstantinou, « Les sanctuaires de la Vierge dans l'Égypte byzantine et omeyyade. L'apport des textes documentaires », *JJP* 30, 2000, p. 81-94).

ανανιαс La surligne sert probablement à isoler et repérer le nom propre du principal intéressé.

5 Le qualificatif θεοφιλέστατος est le plus souvent appliqué à des prêtres (ou à des moines), notamment dans deux textes des archives (*P. Apoll.* 63 et 69). Le nom παπαс est assez répandu dans les archives. Il est ici écrit dans un module un peu plus grand et il y a trace d'une correction à cet endroit : le scribe avait peut-être commencé à écrire ονπρεςβυτεροс, puis il s'est ravisé et a placé ce mot après les noms des prêtres.

5-6 ονθεοφγλεστατοс παпас Μ[Ν] | αβдιас ονπρесвүтер[оc Selon toute probabilité, les deux personnages sont des prêtres de l'église de Sainte-Marie.

6-7 μαρ]κοс πεγλавестатоc ονμоназωn | οντε πρпe C'est la première attestation du mot ονμονазωn dans les documents coptes ; en grec, voir *P. Apoll.* 69, 7. Sebastian Richter signale l'existence du participe dans une inscription copte tardive du Deir Anba Hadra (Assouan) : cf. J. Clédat, « Les inscriptions de Saint-Siméon », *RecTrav* 37, 1915, p. 41-57, en particulier p. 56. πρпe est probablement un toponyme : un Perpé proche d'Abydos est répertorié dans Timm, p. 2014, mais vu l'étymologie de ce toponyme (« le temple »), plusieurs villages ont pu porter ce nom.

7-8 ιωганннс π[εγлавес]татоc οндиакѡn πωиp[ε] οнврззam | 8a. мptопoс εтoγдaв μпзагиoс εпiф[анiоc] | οнiатpоe Un diacre Jean, fils d'Abraham, est partie prenante dans le « P. Budge » (voir plus haut la discussion à propos de la datation). En modifiant ici l'identité du diacre, le correcteur a-t-il oublié de biffer πωиp[ε] ? Ou bien faut-il reconnaître l'expression « fils du *topos* », qui se trouve dans une lettre d'Aphrodité ? (« car tu es le fils

du *topos*», déclare à Dioscore son correspondant, sans doute pour appuyer la demande qu'il lui fait: cf. L. Vanderheyden, *Les lettres coptes des archives de Dioscore d'Aphrodîte* (VI^e siècle; Égypte), thèse de doctorat, École pratique des hautes études, 2015, lettre n° 17, l. 13. Sebastian Richter signale que l'expression «fils du monastère» se trouve dans plusieurs inscriptions du Deir Anba Hadra (cf. Clédat, «Les inscriptions de Saint-Siméon», p. 41-57, par exemple p. 48): selon lui, cette expression sert d'équivalent fonctionnel à la filiation, en remplaçant le lien avec le père biologique par l'appartenance spirituelle.

19a **κατεξαιρέτον** L'expression κατ' ἔξαιρετον, à comprendre ici comme « préalablement », c'est-à-dire « à part, hors partage », n'était pas encore attestée en copte. On la retrouve dans quelques papyrus grecs : cf. en particulier *P. Cair. Masp.* III 67340 verso, 75.

cxat Ce mot, qui a ici été traduit par « dot », désigne en fait le présent offert par le marié : cf. S. Richter, *Rechtssemantik und forensische Rhetorik: Untersuchungen zu Wortschatz, Stil und Grammatik der Sprache koptischer Rechtsurkunden*, Philippika 20, Wiesbaden, 2008 (2^e éd.), p. 272.

20 **προστιθεί** Il s'agit de la première attestation de ce verbe grec en copte.

21 [ερ]ετεμετη χρεωστει ναὶ . . . ερε[τ]ηπαωε ὑπεχηὶ ουγις ὑενεχερ[ον . . .]! Pour la formulation, cf. *SB Kopt.* I 36, 73 (?) ουγω πειη νενεχγρον Ƨα ουγολοκ(OTTINOC). La dernière lettre de la ligne est probablement le pronom suffixe de la première personne du singulier (on attend une préposition avant : μμο]ι ? Ƨατη]ι ?). Les deux lettres qui précèdent ερε restent difficiles à interpréter : est-ce le début de η(ολοκ) ?

24 **ηπεσαηρ** Le mot désigne l'espace « à l'air libre » disponible sur le toit plat d'une maison (cf. Husson, *Oikia*, p. 27-29 ; Förster, *WB*, p. 15).

νεζμα ὑμοοψε εεογν εεολ ~~χιν την~~ ετπε επεсht Il semble que la correction tende à plus de précision : l'expression « du haut jusqu'en bas » ne convenait pas ici, car il s'agit d'indiquer que la donation garantit aussi les accès vers le haut de la maison et vers le bas, même si la demi-pièce ne donne pas directement sur ces parties.

25 [. . .]ω ειτααс² Il est tentant de restituer [αιογ]ω ειτααс, « je la lui ai déjà donnée » ; comme ειτααс n'est pas un circonstanciel (le plus attendu dans cette construction), il faudrait alors en faire une forme de « *efsōtm apodotique* » (cf. A. Shisha-Halevy, « *Apodotic efsōtm: A Hitherto Unnoticed Late Coptic, Tripartite Pattern Conjugation-Form and its Diachronic Perspectives* », *Le Muséon* 86, 1973, p. 455-466), qui serait équivalent du conjonctif, ce dernier étant aussi, bien qu'exceptionnellement, attesté dans la construction du verbe ογω.

27 **προс]εχε³ εροι** Dans les documents coptes, le terme est fréquemment attesté pour signifier « s'occuper de », par exemple *P. Mon. Epiph.* 162, 25 : ψληλ εχн να|ψηрε ὑροογт εтпросехе εροи ειογиς ὑммооу, « prie pour tous mes enfants mâles qui s'occupent de moi tant que je suis avec eux ». Le fait que l'héritier a pris soin du testateur lorsqu'il était malade ou dans son grand âge est très souvent souligné dans les testaments coptes *P. Mon. Phoib. Test.* 2, 62, 139 ; 3, 66-68 ; *P. KRU* 69, 24 ; 76, 45 ; *O. Crum ST* 56, 7-9 ; *O. Crum VC* 5 + *P. Bodl. C* 25, 15-18, etc. (cf. W.C. Till, *Erbrechtliche Untersuchungen auf Grund der koptischen Urkunden*, Vienne, 1954, p. 45).

29 **εγ[. . .]** Plusieurs noms féminins d'origine grecque qui commencent par εγ sont attestés (par exemple, Euangelia, Eustathia, Eudokia, Eudoxia, Eukairia, Eulalia, Eulogia, Eutuchia, Euphémia, Eucharia, etc.). À Edfou, on rencontre une Eudoxia dans *O. Edfou IFAO* 123. ηсωтм a été interprété comme le circonstanciel εнсωтм ; une autre possibilité serait de comprendre <α>ηсωтм, et d'inclure ce syntagme dans la déclaration des sœurs : « Nous avons entendu que notre mère... », mais il y aurait aussi à postuler l'oubli d'un xe après ηомологеи.

30a **KOINON** Bien que le sens de «partie commune» ne soit pas attesté dans Förster, *WB*, il semble bien convenir ici (voir l'expression *κοινὸν μέρος* dans les papyrus grecs).

verso 2 ΝΕΝΤΑΪΨΡΠ χοογ + Si cette expression concerne bien une addition qu'apporte le diacre Jean à sa première déclaration, il ne manque peut-être rien entre le recto et le verso.

2-3 ΣΙΤΟΟΤ ιωθαννης | [ΠΝΟΜΙ]ΚΟΣ ΝΤΠΟΛ[ΙC νομικός semble plus raisonnable qu'*έκδικος*, qui était *a priori* possible (un *ekdikos* se trouve souvent mentionné dans les affaires de témoignages), mais ne semble pas convenir à l'opération de rédaction de l'acte qui se trouve à la ligne 3.

3] φων γραφεσθαι + L'interprétation de cette formule finale est délicate. On est tenté de lire *ΣΥΜΦΩΝΟ(ν)*, et comme la forme *γραφεσθαι* n'est pas attestée dans les textes coptes, on pourrait préférer éditer ainsi: σύμφωνο(v) . . . γράφεσθαι. Cependant ce mélange de copte et de grec dans la phrase reste déroutant. Une autre possibilité serait de lire un mot de la famille d'*ἀντιφωνεῖν*, «répondre», puisqu'il s'agit bien ici de répondre de la bonne foi d'Ananias, mais les traces ne sont pas convaincantes. Ces difficultés nous privent pour le moment de toute certitude quant au nom que portait le document.

9. LISTE D'*ONOMATA*

Esther Garel, Jean Gascou

Ce document fiscal, disposé parallèlement aux fibres en quatre colonnes A, B, C et D, se trouve au dos de la déposition copte. Sans signaler ce remploi, Rémondon en a publié les colonnes A et B comme *P. Apoll.* 74, sous l'intitulé «liste d'*όνοματα*», au sens de personnes enregistrées en vue de quelque réquisition ou taxation, comme on en a d'autres exemples avec *P. Apoll.* 76 et peut-être 77. Au reste, les formules de totalisation de A,24, B,27, C,31, D,20, 21 et 23 emploient le terme d'*όνομα*, symbolisé par un v inscrit dans un O capital. Même si nous modifions l'édition, avec des lectures nouvelles, un remontage différent des colonnes A et B, et surtout l'ajout des colonnes C et D, qui sont à la Sorbonne, le titre de Rémondon reste pertinent. Le scribe est unique, sauf peut-être en C,24 et A,9. Il use de la minuscule des documents fiscaux de l'époque arabe.

Le texte date bien sûr de cette époque, non seulement d'après l'écriture, mais parce qu'il a trait, comme nous le verrons, à l'impôt personnel instauré en 642 par les conquérants. Comme il mentionne une indiction 8, il ne peut avoir été rédigé avant 650/51, sans qu'on puisse exclure 665/66 ou, au plus tard, 680/81.

Malgré les lacunes qui subsistent, on en saisit à présent la structure. Par ailleurs, un fragment de l'*Ifao* où se poursuit au verso la déposition copte, qui est à placer en bas du document grec, permet de remédier à une sérieuse anomalie de l'édition de Rémondon, concernant plus précisément sa ligne B,19. Chez Rémondon, cette ligne est la dernière de la colonne B. Elle se présente comme une formule de totalisation: η i(v)δ(ικτίονος) ὄν(όματα) ρκ, soit, pour une indiction 8, 120 *onomata* ou personnes taxables, ce qui ne peut manquer de surprendre puisque les colonnes A et B, les seules qu'il connaît, n'enregistrent chacune que 34 *onomata*, soit 68 en tout. Nous sommes donc loin de ces 120 personnes.

En fait, le fragment qui porte cette ligne ne se place pas au bas de la colonne B, mais sous la fin de la déposition copte. Elle est de la même main que nos comptabilités⁵, mais elle en est séparée par un large blanc et, surtout, elle est placée tête-bêche par rapport à elles. La relation entre cette ligne et les colonnes A, B, C et D n'est pas claire, même si ce nombre de 120 est du même ordre de grandeur que le total général que nous lisons dans D,23 ὁ(μοῦ) τὸ πᾶν(ν) ὀν(όματα) ρκα, «soit en tout 121 *onomata*». Faut-il supposer que pour une induction 8, nos 121 *onomata* ne contribuaient que pour 120 ? Nous reviendrons sur cette question.

Le compte lui-même consiste en entrées nominatives distribuées sur quatre colonnes juxtaposées, A, B, C et D. Un intitulé, coiffant ces colonnes et explicitant la finalité de l'ensemble, a dû disparaître dans la mutilation sommitale.

Chaque colonne se termine par des totaux partiels exprimés en ὀνόματα, au nombre de 34 pour A,24, B,27, C,31 et de 19 pour D,22 récapitulés en D,23 (121). Certaines entrées sont flanquées à gauche de la marque de collationnement ζ omise par Rémondon⁶. La plupart y voient une forme abrégée de ζητέω (ainsi ζήτει ou ζητητέον). À défaut de parallèle décisif, nous ne la développons pas.

Chaque entrée commence par δ(ιά) (Δ). En principe, cette préposition introduit des paiements, alors qu'aucune contribution n'est ici indiquée, ce qui suggère que ces *onomata* étaient la matière même de l'impôt⁷. De plus, ces personnes sont toutes des hommes. Il est donc bien probable que le document conserve un rôle de l'impôt personnel arabe, le διάγυραφον ou l'ἀνδρισμός, attesté à l'époque à Edfou⁸, et qui ne frappait que les hommes⁹.

À en juger d'après un codex hermopolitain contemporain de notre document, *CPR IX* 44-50 + 52-53 + *P. Lond. Copt. I* 1079 (*SB XXII* 15711), en particulier *CPR IX* 52, 7-13¹⁰, les contribuables de Senilaïs et de son territoire assujettis à l'impôt personnel étaient classés selon trois groupes correspondant à des tranches de 1/3, 1/2 et 1 *solidus* par *onoma*¹¹. Dans notre texte, la personne réelle semble coïncider avec l'*onoma* fiscal, ce qui suggère que ces contribuables étaient taxés à un taux plein, mais il y a deux exceptions : dans C,26 et peut-être A,14, les entrées sont flanquées à droite de la fraction ον (1/6), consignée par une autre main. Ce taux de 1/6 est attesté à Edfou par *P. Apoll. 76*¹². Dans notre cas, on aurait donc révisé

⁵ Notons que cette ligne doit être complétée par un staurogramme final non lu par Rémondon.

⁶ Omise aussi par Gascou dans *P. Apoll. 109* (*SB XVI* 12429), 6 et 7.

⁷ Sans perdre tout à fait sa valeur prépositionnelle, puisque sa syntaxe est ici généralement correcte, la particule διά est avant tout une marque d'enregistrement.

⁸ *P. Apoll. 24, 6; 39, 8, 9, 10, 11; 42, 2, 5*; pour des ostraca d'Edfou ayant trait au *diagraphon*, voir J. GASCOU, «Ostraca byzantins d'Edfou et d'autres provenances» in *Mélanges Cécile Morrisson*, TravMem 16, Paris, 2010, p. 359-385, n° 9 et 11 (ci-après, GASCOU, «Ostraca»); *O. Edfou Copte* 88 et 89.

⁹ Sur l'assiette du *diagraphon*, voir J. GASCOU, «Arabic Taxation in the Mid-Seventh-Century Greek Papyri» in C. Zuckerman (éd.), *Constructing the Seventh Century*, TravMem 17, Paris, 2013, p. 671-677, en particulier p. 675-676 (ci-après GASCOU, «Arabic Taxation»).

¹⁰ Voir sur ce feuillet la discussion de F. MORELLI, «*CPR IX* 52: riepilogo di un registro fiscale?», *ZPE* 127, 1999, p. 123-126.

¹¹ Des reçus d'impôt personnel de Baouit font état des taux de 1/3 et 1 (*P. Clackson* 36-43, avec la p. 64).

¹² Dans *P. Apoll. 76* chaque *onoma* de la colonne A est suivi de la fraction 1/6 (ꝝ ον), qui indique le taux de taxation, précédée d'un «space filler» et dans une main plus stylisée que chez nous. Que le signe ꝝ ait la fonction d'un remplissage et non pas d'un simple raccord des lignes A,2, 4,11 et 16.

pour un certain exercice et abaissé à 1/6 la contribution de base de deux contribuables, qui, dès lors, ne comptaient plus que comme 1/6 de personne. Des entrées perdues du document ont pu enregistrer d'autres réductions de taux. Cette hypothèse expliquerait le passage de 121 à 120 personnes taxables pour une indiction 8.

Le milieu social des ὄνοματα semble modeste. L'anthroponymie, largement copte et même vernaculaire, n'a rien de bourgeois ni d'aristocratique. Dans la comptabilité *P. Apoll.* NS 1 (Boud'hors, Delattre *et al.*, « Un nouveau départ », texte 7), un de nos payeurs (C,12) est un λεπτοκεραμεύς, un autre est κουφοκεραμένς (B,17). On a ici même deux forgerons, χαλκεῖς (B,20, C,29). La détermination de Σακαν en A,13 devait être σκυτέως, corroyeur.

Que représentent enfin ces 121 personnes en termes d'économie fiscale ? Comme la ville devait compter beaucoup plus que 121 artisans ou travailleurs salariés, il est difficile d'y voir toute la population laborieuse masculine d'Edfou. Il doit ici s'agir d'une sélection. Cette hypothèse semble confirmée par une autre pièce du dossier ayant manifestement trait au *diagraphon*, *P. Apoll.* 76. Bien qu'elle soit fragmentaire, cette liste portait sur un total de 116 contribuables (B1). À ce nombre, ont été successivement ajoutées 2 puis 5 autres personnes (B,4-6 et 9-13), soit en tout 123 *onomata*, ce qui ne nous écarte guère de nos 121 personnes. Ces données suggèrent que les gestionnaires du *diagraphon* répartissaient les contribuables en collèges d'effectifs comparables. La nature de ces collèges est difficile à définir. Peut-être la cité avait-elle été subdivisée en ressorts d'assignation ayant à peu près la même population¹³. Peut-être encore le *diagraphon* n'était-il pas payé chaque année par tout le monde, mais par rotation selon un nombre d'*onomata* à peu près constant.

¹³ On songe ici au système arsinoïtain de distribution du *diagraphon* selon des rues ou quartiers (λαῦραι).

P. Apoll. 74 verso

[FIG. 2]

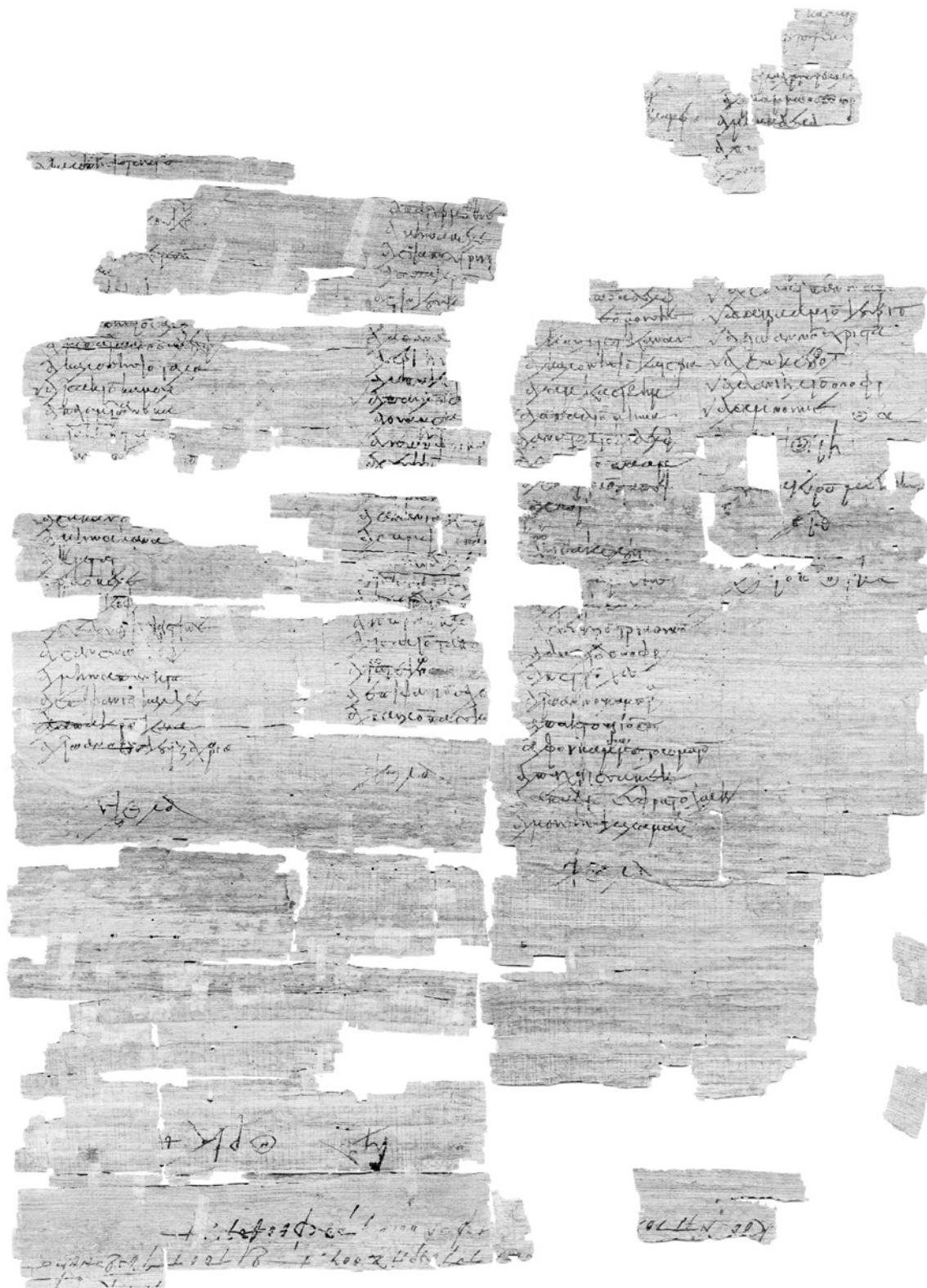


FIG. 2. P. Apoll. 74 verso.

→

A

-
- [δ](ιὰ)[.]λ. . . [
 δ(ιὰ) Καλαπησίου Ταατς
 [δ(ιὰ) ± 6 ἀ]δελφ(οῦ)
 [δ(ιὰ) ± 7] Κουκο
 5 [δ(ιὰ) . . .] . . . 'Ιω[ά(ννου)?] Κουμ. ου
 [δ(ιὰ) . . .] α
 [δ(ιὰ) . . .] δ[.ο]υ . . φ[
 [δ(ιὰ)] Κ[αλ]οπησίου Σαλζ
 δ(ιὰ) Ἀπαϊωάννου ἀδελφ(οῦ)
 10 δ(ιὰ) Καλοπησίου Ταλα
 ζ() δ(ιὰ) Ἰσακίου Καμουλ
 δ(ιὰ) Παχουμ Ἰωά(ννου) Νοβᾶ
 δ(ιὰ) Ιακ. γ Ταλα
 [δ(ιὰ)]. αγ[. .] . . . [2/3] αγ
 15 [δ(ιὰ) - - - - -]
 [δ(ιὰ) - - - - -]
 δ(ιὰ) Σακαν σ[. .]. [. .]. [
 δ(ιὰ) Μηνᾶ Κανα
 δ(ιὰ) Κιλτατ
 20 δ(ιὰ) Σιαου Βελε
 δ(ιὰ) . [. . .] κοφ()
 δ(ιὰ) Σενουθίου Χαρστιπε
 δ(ιὰ) Σανσνω [ἀ]δελφ(οῦ)
 δ(ιὰ) Μηνᾶ Πενκιπ
 25 δ(ιὰ) Ἐπιφανίου Καληλε
 δ(ιὰ) Ἀπακύρου Κανα
 δ(ιὰ) Ἰωάννου Κουϊ Ζαχαρία
 γί(νεται) ὄν(όματα) λδ

3 α]δελφ pap. || 9 απαϊωαννου αδελφ pap. ἀδελφοῦ R || 10 Ταλᾶ R || 11 ζ/ om. R ισακιου pap. || 12 Παχουμίου Ιωάν(νου) R ιωα pap. || 13 ιακ- pap. || 17 Σαβανοῦ R || 19 Κιλτα() R || 20 Δαουνῖδ R || 21 om. R || 22 αρστιπε om. R || 23 [ἀ]δελφ(οῦ) om. R αδελφ pap. || 24 Περκιπ() R || 27 ιωαννου, ου ex ης κουϊ pap. || 28 γί(νεται) R γι pap.

Alors que cette colonne totalise 34 ὄνόματα (A,24), nous n'avons conservé que 27 entrées. La perte textuelle porte donc sur 7 entrées.

- 2 δ(ιὰ) Καλαπησίου Ταατς Le déterminant de Καλαπήσιος est à rapprocher de Παατς dans *P. Lond. IV* 1418, 16 et 1474 (descr.).
- 4 [δ(ιὰ) ± 7] Κουκο Le nom Kouko est un métronyme, une variante du nom copte κάκο. Dans *SB Kopt. III* 1293, une lettre des archives de Patermouthis (Syène, VI^e-VII^e s.), le nom de la femme de ce dernier, Kako, est orthographié κογκω (l. 2). Une forme Κουκοει est

attestée dans *SB* XX 14076, 15, une liste de paiements de l'Oxyrhynchite (VI^e-VII^e s.), où plusieurs autres contribuables sont identifiés par un métronyme.

- 10 δ(ὶὰ) Καλοπησίου Ταλα On a encore Ταλα dans *P. Apoll.* 77, A19, B36. Ce nom détermine le contribuable Ἰωάννης dans un reçu d'impôt de l'époque (Gascou, « Ostraca », n° 16, 3). L. Robert, *Hellenica* XI-XII, p. 43, n. 9 commentant *P. Apoll.* 74 (cf. BL VIII), propose de voir dans cette forme un technonyme en -άς, ταλάς, « fileur », idée qui renvoie implicitement à ταλασιουργός. Le mot peut encore être rapproché de τάλαρος ou ταλάριον, panier ou petit panier (cf. ταλαρᾶς dans *P. Mich.* VIII 978, 1).
- 11 δ(ὶὰ) Παχούμ Ἰωά(vvou) Νοβᾶ Le même ethnique Νοβᾶ, « le Nubien », se trouve dans *P. Apoll.* 73, A43 [la flexion Νοβά(δος) adoptée par Rémondon est inutile].
- 14 Sur la fraction 1/6 à la fin de l'entrée, voir l'introduction.
- 17 δ(ὶὰ) Σακαν[σ] [---] Le nom Σακαν est attesté dans la pièce grecque, *P. Apoll.* NS 1 verso, II (cf. Boud'hors, Delattre *et al.*, « Un nouveau départ », texte 7). Le contexte montre que ce personnage faisait partie de la corporation des σκυτεῖς. Le σ qui suit ici Σακαν doit donc être le début de σκυτέως.
- 18 δ(ὶὰ) Μηνᾶ Κανα Ce personnage revient dans *SB* XX 14282 (*P. Princ.* III 140) VI, 20: δ(ὶὰ) Μηνᾶ Κανα. Pour le dernier nom, le dossier donne aussi une forme Καναχ qui, avec Κανα, exclut pour Κανα une étymologie grecque en rapport avec κάνεον, corbeille (Robert, *loc. cit.*). Il faut plutôt y voir le copte σανα, « estropié », cf. Crum, *Dict.*, p. 824a.
- 20 Βελε, qu'on a encore dans B,3 et 21, signifie « aveugle » (sahidique بَلَه). Comme cette infirmité exemptait du *diagraphon* (Gascou, « Arabic Taxation », p. 675), la présente détermination n'est qu'un sobriquet.
- 21 δ(ὶὰ) κοφ() La détermination κοφ() est peut-être un phonétisme pour κωφός, « sourd », ou comporte une allusion au couffin, κόφινος.
- 24 δ(ὶὰ) Μηνᾶ Πενκιπ Le terme copte κιп désigne une petite mesure de longueur (Crum, *Dict.*, p. 113b). On peut penser qu'il s'agit ici d'un surnom (« le petit ») formé avec le possessif de première personne du pluriel (?).
- 25 δ(ὶὰ) Ἐπιφανίου Καληλε καλελε désigne en copte la simandre, instrument à percussion convoquant à la prière ; il sert aussi à former des anthroponymes et des toponymes (Crum, *Dict.*, p. 103b), comme dans *P. Sorb.* II 69, 15.14, 16.47: Φανκελελη.
- 27 Pour Ἰωάννης Kovī, Jean le Petit (Junior), comparer *P. Apoll.* 77, A9, B8.

B

-
- [δ(ὶὰ) [± 5] . . . [---]
- δ(ὶὰ) Πατερμουθ(ίου) Γεω[ργίου]
- δ(ὶὰ) Μηνᾶ Βελε
- δ(ὶὰ) Σια Πισειρυγξ
- 5 δ(ὶὰ) Ἀπακύρου
- δ(ὶὰ) Σινκουκ
- δ(ὶὰ) . . [3/4] . . [---]
- δ(ὶὰ) Ἀθανασ[ίου ---]

- 10 δ(ὶὰ) Ἐριν[---]
 δ(ὶὰ) Ἀπακύρ[ου ---]
 ζ() δ(ὶὰ) Παύλου . [---]
 δ(ὶὰ) Οὐαμσα[---]
 δ(ὶὰ) Γεωργ(ίου) Φοιβά[μμωνος]
 15 δ(ὶὰ) Σευήρου [± 4] . [---]
 δ(ὶὰ) [---]
 δ(ὶὰ) Ἀνανία κουφ[οκερ]αμ(έως)
 δ(ὶὰ) Σάμψ[ω]ν π. [---]
 δ(ὶὰ) Δαυειδ κελ. [---]
 20 δ(ὶὰ) Ιακώβου χαλ[κέως]
 δ(ὶὰ) σα ἵτ διου . γ[---]
 δ(ὶὰ) Γεωργίου Βελε[?]
 δ(ὶὰ) Ἰσακίου ταπ. [---]
 δ(ὶὰ) τῶ(ν) βι τέκνω(ν) α.
 25 δ(ὶὰ) Ἐπιφανίου Σαχω
 δ(ὶὰ) Παύλου Πατσιλε[---]
 δ(ὶὰ) [± 5] . [---]

γί(νεται) ὄν(όματα) λδ

4 Σιαπσειρ . ξ σια πσειρυγξ pap. || 5 δ(ὶὰ) Ἀπακύρου om. R || 7 om. R || 10 Ἐριν R || 11 Ἀπα Κύρ(ου) R || 12 ζ/ om. R Παύλου A[R || 13 Οὐαμσα R || 14 Γεωργ(ίου) Φοιβάμμ[ωνος] R || 15 δ(ὶὰ) Σευήρου . . [R || 16 traces R || 17 ανανία pap. || 18 Σάμψων R || 19 om. R || 20 ιακωβου pap. || 21 om. R || 23 ισακιου pap. Ταπ() R || 24 τῶ(ν) τέκνω(ν) αὐτ(οῦ) R || 25 Σαχῶ R || 26 Παστιλᾶ R || 28 γι pap.

Cette colonne est amputée de 7 entrées ou de seulement 6 si l'entrée 24 comptait pour deux *onomata*.

- 4 δ(ὶὰ) Σια Πσειρυγξ au lieu de Σιαπσειρ . ξ (Rémondron) est une lecture de Jean-Luc Fournet et Jean Gascou. Le nom contient une allusion à la σῦριγξ qui désigne un instrument de musique ou une fistule.
- 6 δ(ὶὰ) Σινκουκ Le nom est peut-être à rapprocher de Κουκε (*P. Apoll.* 77, A19, B32) et de Κουκο (ici même A,2).
- 12 δ(ὶὰ) Παύλου [---] Après Παύλου, α ou, moins sûrement, σ.
- 17 δ(ὶὰ) Ἀνανία κουφ[οκερ]αμ(έως) Cette ligne est plus longue que les autres et déborde sur la colonne C (le μ final se trouve sous la série des διά), ce qui explique que l'espace entre C,17 et 18 soit légèrement plus grand.
 La corporation des fabricants de récipients vinaires est attestée à Edfou par *P. Apoll.* 75, 8.
- 18 Σάμψ[ω]ν π [---] Sous cette forme (car on a ailleurs Σαμσων), le nom Sampsôn n'est attesté que dans les pièces de la jarre : *P. Apoll.* 39, 14 et 77, B33 ; *SB* XX 14282 (= *P. Princ.* III 140), v45 et 52 ; r27. On a aussi Σάμψων ou Σέμψων dans un ostracon d'Edfou inédit des fouilles de 1931 de même provenance (actuel OG 127, boîte 13).

- 22 ταπ.[-] On lirait à la rigueur ταπο[---]. Rémondon a lu Ταπ(), forme que Robert, *Hellenica XI-XII*, p. 43, n. 9, interpréait avec réserve comme un technonyme, un fabricant de tapis, ταπητᾶς, ταπητάριος. Notre lecture n'appuie pas cette explication.
- 24 δ(ιὰ) τῶ(ν) β τέκνω(ν) α Le α est le seul signe reconnaissable d'une zone délavée. Peut-être faut-il lire [αὐτοῦ] (sc. le titulaire de l'entrée précédente).
- 25 δ(ιὰ) Ἐπιφανίου Σαχω Ce personnage revient dans *P. Apoll.* 92, B2 : Ἐπιφ]ανίω Σαχῶ et dans la lettre inédite P. IFAO Edfou Jarre Inv. 20 + 41 + 76 + 120 + IFAO 349. Le mot copte **сахо**, qui détermine aussi Ἀβραμ, dans *SB* XX 14282, v2, 91, désigne au sens commun une profession non élucidée, peut-être un agent villageois (un scribe) ; il est employé pour former des anthroponymes et des toponymes (Crum, *Dict.*, p. 384).
- 26 δ(ιὰ) Παύλου Παστιλε[---] Rémondon avait lu Παστιλᾶ, forme que Robert, *loc. cit.*, comprenait comme pâtissier (παστιλᾶς).
- 28 γί(νεται) ὄν(όματα) λδ Sous cette ligne, Rémondon a ajouté sa ligne B,19 η ἵ(ν)δ(ικτίονος) ὄν(όματα) ρκ; voir nos remarques introductives.

C

-
-]<ερ
].ω() Λαμερ
[δ(ιὰ) ---]
[δ(ιὰ) ---]
5 [δ(ιὰ) ---]
[δ(ιὰ) ---]
[±6].[±7] *vac.*
[. . . .].που ἀδελφ(οῦ)
[.].[. . .]εου Μουσῆς
10 δ(ιὰ) Κουλις Τκαναυ
δ(ιὰ) Καλοπησίου Καισαρια
δ(ιὰ) Αμκαιι σημ
ζ() δ(ιὰ) Ἀπαδίου Μηνᾶ
δ(ιὰ) Ἀνατολίου ἀδελφ(οῦ)
15 δ(ιὰ) [4/5]ου Πααμ
δ(ιὰ) Ὄνοφρίου Παποι
δ(ιὰ) Σωϊ
[---] Γεωργ(ίου)
δ(ιὰ) Ἰσάκ Σλοητ
20 [. . . .].Μ[ο]υσῆς
δ(ιὰ) [. . . .]. . .
δ(ιὰ) Σενήρου Τριβούνου
δ(ιὰ) Δαψειδ Ὄνοφρ(ίου)
δ(ιὰ) Πέτρου Χας

- 25 δ(ιὰ) Ἰωάννου Λαμπρα()
- δ(ιὰ) Πακτοναριου $\sigma\tau$
- δ(ιὰ) Φοιβαμμω(νος) Πτολομαίου
- δ(ιὰ) Παγχαρις Σαβεκ
- δ(ιὰ) Ἀπαδίου Εὐφράτου χαλκ(έως)
- 30 δ(ιὰ) Μουσῆς Καλαμανλ(ε)

γί(νεται) ὄν(όματα) λδ

8 ἀδελφ pap. || 11. Καισαρίας || 14 ἀδελφ pap. || 17 σω̄ι pap. || 18 γεωρ̄ pap. || 19 ἴσακ pap. || 23 ονοφρ̄ pap. || 25 ἰωαννου λαμπρ̄ pap. || 26 ἰωαννου pap. || 27 Φοιβαμμ̄ pap. 1 ex v || 29 χαλκ̄ pap. || 30 καλαμαν pap. || 31 γι pap.

Pour un total de 34 ὄνόματα (C,31) nous n'avons que 26 entrées préservées. Mais on peut évaluer qu'il manque 4 entrées entre le premier fragment et la suite, chaque entrée ayant une hauteur d'environ 1 cm. La perte n'est donc que de 4 entrées.

- 12 δ(ιὰ) Αμκαει $\gamma\eta\mu$ Il faut peut-être voir dans $\gamma\eta\mu$ une forme méridionale de $\omega\eta\mu$, « petit », telle qu'elle semble attestée dans *P. KRU* 113, 4. Le nom Αμκαει n'est pas attesté par ailleurs.
- 16 δ(ιὰ) Ὄνοφρίου Παποι Ce personnage est encore attesté par *P. Apoll.* NS 1 (Boud'hors, Delattre *et al.*, « Un nouveau départ », texte 7), dans la corporation des λεπτοκεραμεῖς.
- 19 Σλοητ Il y a une discontinuité dans la haste verticale de ce que nous lisons η, si bien qu'une lecture Σλουτ, plus tard corrigée par l'adjonction d'un ι, est envisageable.
- 24 δ(ιὰ) Πέτρου Χας Le deuxième nom se retrouve dans *O. Berl.* 74, 6 (II^e s. ; Éléphantine) comme détermination d'Αρπαῆσις. Peut-être faut-il le rapprocher du copte $\gamma\alpha\kappa$, qui veut dire « fumier » ou « bouse » (Crum, *Dict.*, p. 709a).
- 25 Λαμπρ^a n'est pas une forme abrégée du prédicat λαμπρότατος, absent du dossier, mais sans doute, comme on en a d'autres cas, un nom de personne.
- 26 δ(ιὰ) Πακτοναριου Ce personnage est attesté par *SB* XX 14282 (= *P. Princ.* III 140), vi, 27 et 11, 11 : Πακτονα(ρίου). Bien qu'il fasse allusion à la fonction militaire romano-byzantine d'ἀκτονάριος, « commissaire aux vivres », il n'y a pas lieu de l'accentuer puisque sa morphologie est copte, comme le nom Πιοκ(ονόμου) du même *SB* XX 14282 (= *P. Princ.* III 140), vi, 15 (à supposer que le développement de la forme soit sûr). Après Πακτοναριου il y a une forme cursive de la fraction 1/6, sur laquelle on se reportera à notre introduction.
- 28 δ(ιὰ) Παγχαρις Σαβεκ Pour le premier nom, voir *O. Kellis* 88,1 : Πανχαρι[. Le nom $\varsigma\alpha\beta\epsilon\kappa$ peut signifier petit (Crum, *Dict.*, p. 322a). Ce nom est attesté à Thèbes, d'après *O. Medin. Habu Copt.* 5, 28 et 155 ; voir aussi l'inscription funéraire au nom de $\varsigma\alpha\beta\epsilon\kappa$, *SB Kopt.* II 1102 (Esna). Till, *Datierung*, p. 81, en fait un diminutif du nom Elisabet, régulièrement écrit Elisabek.
- 29 δ(ιὰ) Ἀπαδίου Εὐφράτου χαλκ(έως) *P. Apoll.* 77, Αιο : Ἀπα Δῖος Κάλχε (*sic*) mentionnait déjà ce personnage. Comme il est ici déjà déterminé par son patronyme, la qualité de χαλκεύς est un technonyme effectif, si bien que κάλχε, dans *P. Apoll.* 77, Αιο, doit être une forme phonétique coptisée de χαλκεύς. On l'a encore à Edfou avec *SB* XX 14282 (*P. Princ.* III 140), r22 : δ(ιὰ) Πιστωΐ Κάλχε. Le nom Εὐφράτης revient dans *O. Edfou Copte* III 481,6.
- 30 δ(ιὰ) Μουσῆς Καλαμανλ(ε) Le nom $\kappa\alpha\lambda\alpha\mu\alpha\gamma\lambda\epsilon$ est attesté à Thèbes par *O. Crum* 345, 5.

D

[δ(ιὰ) ± 6] οὐ Καρ. . ιον
 [δ(ιὰ) . . .] χαρτοψεβαλ[---]
 [δ(ιὰ) ---]
 δ(ιὰ) [Κο]σμᾶ χαρτοψεβαλ[---]
 5 δ(ιὰ) Φ[οι]βαμμων Ἀπαωρ [---]
 δ(ιὰ) Μηνᾶ ἀδελφ(οῦ) [---]
 δ(ιὰ) Πα. [---]
 δ(ιὰ) Σανσ[νω ---]
 [δ(ιὰ) . .] ε. [---]
 10 ιο [δ(ιὰ) ---]
 [δ(ιὰ) ---]
 .[. .].[. .].[---]
 ζ() δ(ιὰ) Σουαὶ Πανναρ.
 ζ() δ(ιὰ) Ἀβρααμίου Κουριτ
 ζ() δ(ιὰ)'Ιωάννους Χριστα
 ζ() δ(ιὰ) Σωκεβολ
 ζ() δ(ιὰ) Δανιηλίου Ὄνοφρ(ίου)
 ζ() δ(ιὰ) Αμνουνε
 ὄν(ομα) α
 20 γί(νεται) ὄν(όματα) ιη

 δ(ιὰ) Ἀπακύρου Μεγ. . κοσμ. [
 ὄ(μοῦ) ιθ

δ(μοῦ) τὸ πᾶ(ν) ὄν(όματα) ρκα

6 ἀδελφ pap. || 17 ονοφρ pap. || 13 σουαὶ pap. || 20 γί ιη pap. || 22 οθ ιθ pap. || 23 οθ π^α pap.

Cette colonne n'enregistre en l'état que 16 *onomata*, dont un ajout *in extremis* à la ligne 21, qui a obligé à porter le total de 18 à 19. Trois *onomata* sont perdus (l. 3, 10 et 11), mais peuvent être intégrés à la liste, compte tenu de la hauteur des lignes, ce qui rend la colonne D complète et permet de placer le petit fragment isolé très près du reste du document. On note les nombreuses marques de collationnement aux lignes 13-18.

- 13 δ(ιὰ) Σουαὶ Πανναρ . [---] Le dernier nom est peut-être à rapprocher de Πανναρίου dans *P. Iand.* III 39,8.
- 14 δ(ιὰ) Ἀβρααμίου Κουριτ Le scribe avait oublié le δ(ιά) introductif et a écrit α par anticipation d'Ἀβρααμίου. S'étant aperçu de son erreur, il a transformé ce α en un δ, représentatif de δ(ιά), mais sans installer la barre d'abréviation. Le personnage revient dans *P. Apoll.* 77, ΑΙΙ; pour son déterminant, comparer *P. Apoll.* 80, 2: Ηραεὶ Κουριτ.
- 15 δ(ιὰ)'Ιωάννους Χριστα Une coupe Ιωάννου Σχριστα supprimerait l'apparent barbarisme Ιωάννους, mais compliquerait l'interprétation du déterminant. Peut-être vaut-il mieux voir

dans Ιωάννους une erreur graphique à corriger en athétisant le σ (Ιωάννους{ς}). Cependant, la forme Ιωάννους n'est pas isolée, puisqu'on l'a au VIII^e siècle comme patronyme du tabellion thébain Aristophanès de *P. KRU 48*, 73 : δι' ἐμοῦ Ἀριστοφάνους νί(οῦ) Ιωάννους ἐγένετο. Comme les autres attestations d'Aristophanès donnent la patronymie correcte Ιωάννου, la variante Ιωάννους serait à première vue due à une influence de la désinence d'Ἀριστοφάνους, mais cette interprétation ne s'applique pas au présent cas.

La détermination Χριστα peut être un hypocoristique d'un nom en Χριστο-, ou un technonyme parallèle à χρίστης, « fabriquant de stuc » (LSJ).

16 δ(ιὰ) Σωκεβόλ Alain Delattre nous renvoie pour ce nom à Crum, *Dict.*, p. 327b **σωκ εβολ**, « mourir ».

18 δ(ιὰ) Αμνουνε Comparer *SB Kopt.* I 242,61 (ΝΟΥΝΕ)

23 ὁ(μοῦ) τὸ πᾶ(ν) ὄν(όματα) ρκα Sur cette ligne voir l'introduction.

En bas du compte, sous les colonnes A et B, après un large *vacat*, en tête-bêche :

η ἵ(ν)δ(ικτίονος) ὄν(όματα) ρκ +

χ^δ pap.

10. FIN DE LETTRE

Isabelle Marthot

Ce fragment à l'écriture soignée conserve la fin de 7 lignes ne contenant que des voeux et salutations finales fortement empreintes de religiosité. Il est mentionné par Leslie MacCoull dans son article de 1988, sous le numéro 1¹⁴. Au dos se trouve le *P. Apoll.* 100, la fin d'un compte de vin en deux colonnes. Au vu des autres exemples des archives, le plus vraisemblable est que la lettre, écrite *transversa charta*, ait été remployée pour la comptabilité écrite perfibralement. Le ton de la lettre copte peut être rapproché du *P. Apoll.* 67, une lettre grecque décrite par Rémondon comme « privée » demandant à Papas de se rendre auprès d'un homme dans la détresse (περίστασις) et contenant une référence à l'apôtre Paul.

¹⁴ L.S.B. MACCOULL, « The Coptic Papyri from Apollonos Anō » in B.G. Mandilaras (éd.), *Proceedings of the XVIII International Congress of Papyrology, Athens, 25–31 May 1986*, vol. 2, Athènes, 1988, p. 141–160, ici p. 146 (ci-après MACCOULL, « Coptic Papyri »).

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 13 (= *P. Apoll.* 100 recto)
8,5 cm x 16,2 cm

[FIG. 3]

Angle inférieur droit du papyrus avec les deux marges conservées. Sept lignes d'écriture, la première n'étant conservée que sur 4-5 caractères. Traces de 4 plis horizontaux.

Écriture plutôt bilinéaire, nette, détachée, avec cependant quelques ligatures, notamment après le **τ** (voir l. 3) et dans certains mots d'origine grecque (**κατα** l. 4 et 7, **παναγκαιον** l. 5), mais aussi **ει** dans **χοειc** (l. 6). Le **χ** des lignes 6 et 7 a une forme particulière, bouclée pour ne pas lever le calame. Le même souci d'économie conduit à une ligature étrange **co** (l. 2) et à une forme atypique du **ε** de **νουτε** (l. 6). Les surlignes sont courtes et arrondies, souvent légèrement décalées sur la droite de la lettre concernée. Certaines surlignes se rencontrent en fin de mot, par exemple **κρο** (l. 2), **ταραχη** (l. 3), **εθη** (l. 4) et **πκαζ** (l. 5), mais aussi de façon plus inattendue sur le **ο** de **ωτορτρ** (l. 3). Le même genre d'écriture large et régulière se rencontre notamment dans P. IFAO Edfou Jarre Inv. 19¹⁵, provenant vraisemblablement d'un milieu monastique.

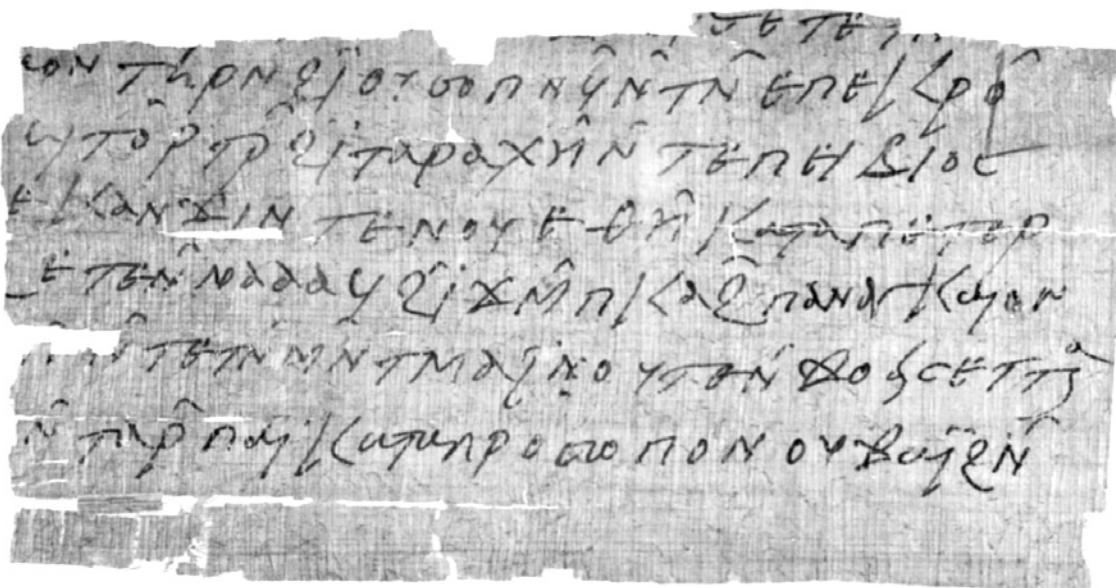


FIG. 3. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 13 (= *P. Apoll.* 100 recto).

15 Voir BOUD'HORS, DELATTRE *et al.*, « Un nouveau départ », texte 5.

↓ -----
 [---] χ[...] . . ετετη[±3]
 [---] ον τηρη 2^η ογκον ηνητη επεκρο
 [---] ωτορτρ 2^η ταραχη ητε πειβιος
 [---] ικαν χιν τενογ εθη κατα πετερ
 5 [---] ιετε ηναλαφ 2^η χη πικαζ παναγκαιον
 [---] ητετηνητημαιηνογτε ηχοεις εττα(ειηγ)
 [---] ηταρ παι κατα προσωπον ογχαι 2^η
 [---]

3 ταραχη, βιος || 4 κατα || 5 άναγκανος || 6 εττα> pap. || 7 κατα πρόσωπον

[...] vous [...] ²[...] nous tous ensemble et [qu'il (Dieu)] nous conduise à la rive ³[...] trouble et tourment de cette vie ⁴[...] à partir de maintenant selon ce quelqui ⁵[...] nous le ferons sur la terre; l'important ⁶[...] Votre précieuse Seigneurie aimant Dieu ⁷[...] que je fasse cela face à face. Salut dans ⁸[...]

- 1 . . ετετη[La première lettre manquante semble finir par un trait oblique comme dans ι, γ, ι et même ω; la seconde lettre se lirait spontanément ε ou ο mais aucune de ces lettres ne se retrouve avec ce tracé dans la suite du texte.]
- 2 ον Paléographiquement, la première lettre pourrait correspondre à un α, ce qui ne convient guère pour le sens, puisqu'on attend soit une préposition soit un verbe avec le régime de la première personne du pluriel, signifiant par exemple « rassembler ». Une autre possibilité est de voir la fin d'un μ mais on doit alors admettre une forme cursive bien différente des deux autres μ du texte.
- επεκρο Le ο final est traversé d'un trait vertical parasite plus clair, qui n'est pas une fibre du papyrus.
- 3 ωτορτρ 2^η ταραχη ητε πειβιος MacCoull, « Coptic Papyri », p. 146, a interprété ce passage, qu'elle traduit par « disturbance and confusion in this life » comme une plainte dont elle se demande s'il pourrait s'agir d'une allusion aux réformes de 685 par 'Abd al-Malik causant des troubles au sein des communautés monastiques de Haute Égypte. Le contexte de ce qui semble plutôt un simple vœu est trop général pour appuyer une telle hypothèse.
- ταραχη (ταραχη) Förster, *WB*, p. 794, traduit par « Beunruhigung, Störung », et ne relève qu'une occurrence, dans *P. CLT 6*, 12-13 (accord, première moitié du VIII^e s.; pour d'amples améliorations de ce texte, voir le compte rendu par W. Hengstenberg dans *Byzantinische Zeitschrift* 34, 1934, p. 82-83). Le mot ne semble pas figurer dans les textes bibliques coptes, mais ωτορτρ est souvent la traduction du grec ταραχη, notamment dans Ps. 30, 21 (« Tu les protèges sous l'abri de ta face du tourment qui leur vient des hommes »). Ce psaume figure parmi les textes souvent utilisés dans les prières (communication d'Alain Delattre, qui prépare un article sur le sujet).
- πειβιος (βιος) Förster, *WB*, p. 136, renvoie notamment à *O. Crum* 189, 12: ουρωμε 2^η πιβιος, « un homme de cette vie », et relève de nombreuses périphrases signifiant « mourir », « quitter cette vie ».

4-5 κατὰ πετερ| [---] γέτε ήλλαφ γίχμ πκάρ L'expression pourrait être une réminiscence de *Romains* 9, 28 : πετερεπνούτε ήλλαφ γίχμ πκάρ, « ce que Dieu fera sur la terre ».

5 παναγκαίον (ἀναγκαῖος) Förster, *WB*, p. 45, donne plusieurs exemples de phrases débutant par ce mot, notamment avec l'expression παναγκαίον Δε ήναι, « l'important dans ces choses ». Elle marque le début des politesses finales de la lettre, comme dans *O. Crum* 248, 10-II (vi^e s.) : παναγκαίον Τασπα|[ze] ήτεκμντειωτ, « l'important est que j'embrasse Ta Paternité ».

6 ήτετνμντμαῖνούτε L'équivalent grec θεοφιλέστατος est habituellement attribué à des ecclésiastiques ; dans les archives, il n'est habituellement pas associé à Papas mais se rencontre pour un prêtre dans *P. Apoll.* 63, 18 (même personnage avec cette épithète dans *P. IFAO Edfou Jarre Inv. 8*, 8).

7 κατὰ προσωπον (κατὰ πρόσωπον) « face à face », « en personne », voir Förster, *WB*, p. 696-698, en particulier p. 698 : « Übersetzung: 3. von Angesicht zu Angesicht » avec une référence à *P. Mon. Epiph.* 140, 35-42 pour une salutation de fin de lettre : Τπροσκυνει ήτετνεγχαβια γίτην ήασται ήελαχιστος ψα πναγ γερεπνούτε ήασγρχωρει ήαϊ ήταπροσκυνει ήητην κατὰ προσωπον, « Je salue Votre Piété par cette humble lettre, jusqu'au moment où Dieu me permettra de m'incliner devant vous en personne. » Voir aussi, dans le pan grec des archives, la formule finale de lettre dans *PSI XIII* 1345, 17-18 : εύχόμενος τ[ης] | κατὰ πρόσωπον προσκυνήσεως, « en priant de vous saluer en personne ».

ογχαϊ ȝn : La fin de cette salutation devait se trouver en début de ligne suivante. Si la formule la plus fréquente est ογχαϊ ȝm πχοειc, il existe des variantes qui peuvent expliquer ȝn au lieu de ȝm, comme ȝn τετριας ετογααβ, ȝn θαγια τριας, ȝn τσομ ήτετριας ετογααβ, ȝn τβοηεια ήτετριας ετογααβ (cf. A. Biedenkopf-Ziehner, *Untersuchungen zum koptischen Briefformular unter Berücksichtigung ägyptischer und griechischer Parallelen*, Koptische Studien 1, Wurtzbourg, 1983, p. 253-254). Une salutation par la Sainte Trinité se rencontre d'ailleurs dans les archives (P. IFAO Edfou Jarre Inv. 19 (Boud'hors, Delattre *et al.*, « Un nouveau départ », texte 5), 20 et 25).

Je propose une restitution des dernières lignes, *exempli gratia*, en considérant une lacune de 15 lettres, ce qui semble la taille minimale au vu du formulaire. Rien ne s'est imposé avec facilité pour les premières lignes, la traduction propose cependant des hypothèses afin de donner une idée générale de la structure du texte.

... χιν τενογ εθή κατὰ πετερ

[αναφ μπνούτε ήτει] γε τε ήνναφ γίχμ πκάρ παναγκαίον
[ήναι Δε Τπροσκυν] ει ήτετνμντμαῖνούτε ήχοειc εττα(ιηγ)
[ψανταει εγητ/ερηc εροκ] ήταρ παϊ κατὰ προσωπον ογχαϊ ȝn
[τετριας ετογααβ]

[Que Dieu] nous [rassemble] tous ensemble et [qu'il] nous conduise à la rive [en nous protégeant du] trouble et tourment de cette vie [...] à partir de maintenant selon ce qui [plaît à Dieu], ainsi nous agirons sur la terre. L'important [dans tout cela, c'est que je me prosterne devant] Votre Précieuse Seigneurie aimant Dieu, [jusqu'à ce que je vienne vers vous au nord/sud] et que je fasse cela face à face. Salut dans [la Sainte Trinité].

II. LES IMPÔTS DE LA DAME PATRIKIA

Ruey-Lin Chang, Jean Gascou, Isabelle Marthot

Le cadre P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 regroupe deux fragments de lettres coptes (A et B) décrits plus bas. Le fragment A a été remployé pour consigner 4 lignes de comptabilité en grec. C'est cette partie que nous publions ici en premier.

Ce billet, qui mesure 5 × 11 cm, est complet en haut, à droite et en bas, il est mutilé à gauche, mais les pertes textuelles semblent minimes. Du moins n'empêchent-elles pas de proposer pour ce texte un sens cohérent. Bien qu'il s'agisse d'une comptabilité fiscale, l'écriture, où on discerne deux mains, n'est pas la minuscule stéréotypée des documents comptables du dossier de Papas. Elle est moins professionnelle. Il s'agit peut-être de notes préparatoires à la rédaction d'un document plus détaillé ou, inversement, d'un extrait d'un compte préexistant, servant un dessein limité.

Ce papyrus livre des données globales sur les recettes fiscales d'Edfou et peut-être de son territoire municipal au début de l'époque arabe, au titre des δημόσια (impôt sur la fortune) et du διάγραφον (impôt personnel). Nous n'avions jusqu'à présent que très peu de renseignements de ce genre¹⁶.

Les sommes sont exprimées en *solidi*. On note à droite de chaque montant un rho barré, d'interprétation peu claire. Ce symbole se rencontre dans une inscription byzantine de Césarée rééditée par J. Gascou¹⁷. On a le choix entre ρ(υπαρά), «bruts», ou ἀρ(ιθμια), «nominaux» (*P. Lond. IV*, p. 84-86).

Les montants indiqués sont pour les δημόσια 49 072 *solidi* à la ligne 1, qui a été corrigée, et, à la ligne 3, 58 120 *solidi*, avec une incertitude sur la lecture du chiffre des dizaines. Le *diagraphon* s'élève à 6 145 *solidi*. Nous n'avons que peu d'éléments de comparaison pour apprécier ces données. D'après les budgets fiscaux du VI^e siècle d'Antaeopolis (*P. Cair. Masp. I* 67057) et la *Table budgétaire d'Antaeopolis* (SB XX 14494), les impôts de cette cité s'élevaient à plus de 16 000 *solidi*¹⁸. La capacité contributive d'Edfou semble beaucoup plus élevée.

Le montant de l'impôt personnel donne une idée de l'ordre de grandeur de la population taxable de la cité et, peut-être, de son territoire. Nous savions déjà, par la documentation hermopolitaine, que la population assujettie au *diagraphon* était exclusivement masculine, avec des dispenses motivées par l'âge où l'état de santé. Les redevables étaient regroupés dans des collèges correspondant à des tranches d'imposition aux taux de 1/3, 1/2 et 1 *solidus* par

¹⁶ Nous avons deux données partielles, 4 381 *nomismata* pour les *dēmosia* et 583 *nomismata* pour l'ἀνδρισμός (un autre nom du *diagraphon*), concernant probablement la région de Baouit d'après A. DELATTRE, «Remarques sur la taxation au monastère de Baouit au début de l'époque arabe» in A. Kaplony, D. Potthast, C. Römer (éd.), *From Bāwīt to Marw: Documents from the Medieval Muslim World*, 4th Conference of the International Society for Arabic Papyrology, Vienne, 26–29 March 2009, Leyde, Boston, 2015, p. 89-90.

¹⁷ J. GASCOU, «Une inscription tarifaire de Césarée-sur-Mer» in O. Kano, J.-L. Lemaître (éd.), *Entre texte et histoire. Études d'histoire médiévale offertes au professeur Shoichi Sato Sato*, Paris, 2015, p. 143-149. On note dans ce fragment de budget municipal l'expression fractionnelle du *solidus* comme dans le présent texte (cf. *P. Lond. IV*, p. 84-86).

¹⁸ Voir J. GASCOU, *Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris, 2008, p. 322. Ce chiffre est obtenu en additionnant aux taxes en espèces le blé de l'annone civile converti en monnaie.

personne¹⁹. Les taux d'Edfou ne sont pas connus, mais étaient sans doute comparables²⁰. Ainsi, nos 6 145 *solidi* représenteraient au bas mot les contributions de 6 145 redevables, à taux plein, et même de beaucoup plus si on prend en compte les taux réduits²¹.

Que représentent ces milliers de redevables en termes démographiques ? Une population urbaine ? Une population rurale ? *Non liquet*.

Reste à éclaircir les rapports entre ces chiffres. C'est ici le lieu de parler de la dame Patrikia de la ligne 2. Nous ne la connaissons pas jusqu'à présent, mais elle devait être riche et considérée. Le document nous donne le compte de ses impôts. Sur les 58 120 *solidi* des *demosia*, Patrikia est redevable du tiers, soit 19 151 *solidi* 1/3, au prix d'une approximation malaisée à expliquer. Le montant consigné à la ligne 1 par une autre main pourrait représenter la différence entre la part de Patrikia et le montant global, toujours avec une approximation.

On peut se demander si Patrikia n'était pas tenue par les autorités pour responsable du paiement du tiers des δημόσια (l. 3) et de la totalité du διάγραφον (l. 4), comme les grands propriétaires de l'époque byzantine.

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 A verso

[FIG. 4]

5 × 11 cm

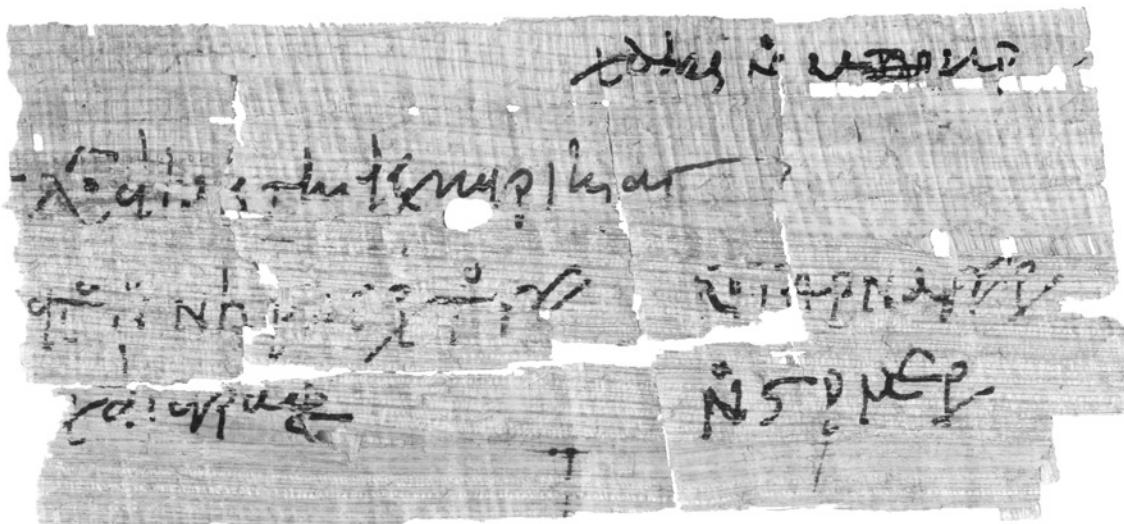


FIG. 4. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 A verso.

¹⁹ Pour ces taux, voir GASCOU, «Arabic Taxation», p. 675-676; le tableau d'A. Delattre et N. Gonis *ad P. Clackson* 36-43, p. 64 atteste la faveur de 1/3 et 1 dans la région de Baouît.

²⁰ Un taux de 1/6 semble attesté par le verso de *P. Apoll.* 74, et par *P. Apoll.* 76 parallèlement à un taux plein qui reste à traduire en monnaie, mais qui a quelque chance d'avoir été de 1 *solidus* comme à Hermopolis. Voir le reçu de *diaphoraphon* d'Edfou publié par GASCOU, «Ostraca», p. 359-385, n° 9, 3-4 (la contribution est de 21 3/4 carats, ce qui, si on tient compte des déductions et des agios pratiqués à l'époque, nous rapproche du taux de 1 *solidus*).

²¹ De même les 583 *nomismata* de l'*andrismos* de Baouît (*supra*, n. 16), correspondent à un minimum de 583 personnes.

→
 [?] vac. μι (ύπερ) δημ(οσίων) νο(μίσματα) μ[θ]οβ ρ()
 [?] μ2 † λόγ(ος) δημ(οσίων) τῆς κ(υρᾶς) Πατρικίας
 [?] ἀπὸ νο(μίσματων) νηρκ ρ() τὸ ῥ νο(μίσματα) ιθρνα/ ρ()
 [?] (ύπερ) διαγράφ(ου) νο(μίσματα) ερμε ρ()
 [?]

1 ς δημς ὁ ρ || 2 λογ δημς ς || 3 ὁ ρ ὁ ιθρ ρ || 4 ς διαγραφ ὁ ρ

*Pour les démosia 49 072 solidi r()
 Compte des démosia de la dame Patrikia
 sur 58 120 solidi r(), dont le tiers est 19 151 solidi r() 1/3
 pour le diagraphon 6 145 solidi r()*

12. FRAGMENT DE LETTRE COPTE

Isabelle Marthot

Morceau de lettre écrit *transversa charta*, qui constitue le recto de P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 A (voir texte II), conservant la marge inférieure et une très fine marge de droite. L'écriture n'est pas strictement horizontale mais s'incline vers le bas en fin de ligne, ce qui explique qu'il ne reste aucune trace de la première moitié de la première ligne²².

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 A recto

[FIG. 5]

5 x 11 cm

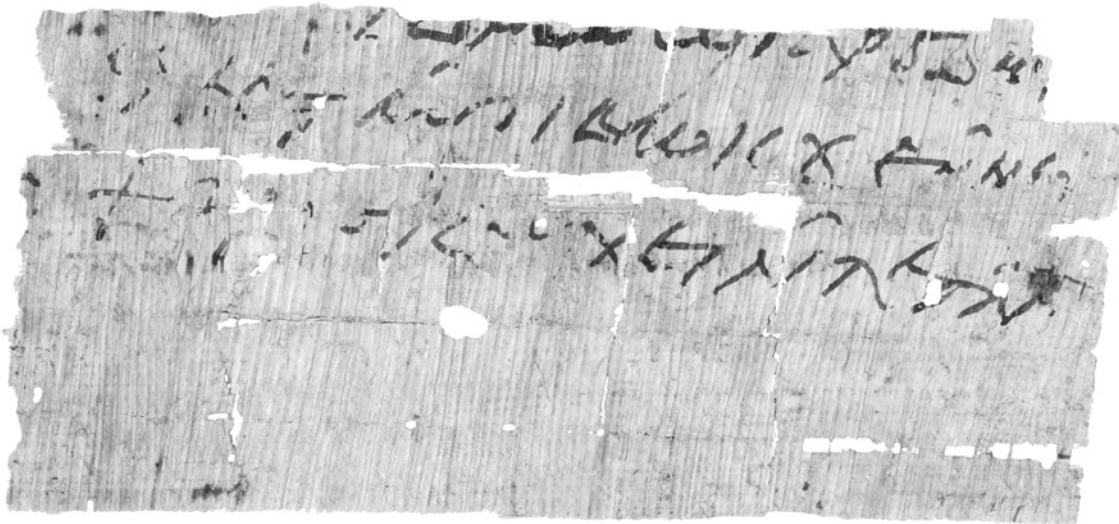


FIG. 5. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 58 A recto.

²² Le fragment 58 B n'appartient pas au même document: son écriture n'est pas exactement semblable à celle de 58 A, et il est inscrit des deux côtés.

- ↓ -----
- 1 [---] .. ψ . ἀρ . βω .
- 2 [--- ψ] ἐλέξετ ἡπιβωκ χε ννει -
- 3 [---] . ἀπροσκυνει οτετην -
- 4 [---] vacat

3 προσκυνεῖν

[...] ²[...] mari. Je ne suis pas allé de peur que je ne ³[...]. Je salue votre [...]

1 ψ . ἀρ . βω . Peut-être ψι ἀρ^τ Σ βωκ «mesurer six artabes; va...»

13. LETTER CONCERNING A CERTAIN ANASTASIOS THE SALT-DEALER

Grzegorz Ochała

The text published here has already been mentioned by Leslie MacCoull in her article published in 1988. However, she describes it as if it belonged to the same document as P. IFAO Edfou Jarre Inv. 48.²³ Although the script is slightly similar, she is obviously incorrect, as the latter text is written on the verso of a Greek account.²⁴

Due to its incompleteness, uncertainty regarding some readings, and the actual meaning of some terms used by the scribe, the text is difficult to interpret. The sender of the letter, unfortunately unknown by name, appears to be of the same social status as the addressee, whom he addresses as “brother” (l. 14). He evidently was versed in Greek, to which attest both the frequent use of Greek words, some of them quite uncommon (ὑπόληψις, ὑπόστασις, ἀτιμία, σύναρτος), and the fact that he could easily switch between the Coptic uncials and the Greek cursive.

The addressee is also anonymous, but it can be surmised that it was Papas himself or someone of his rank, as is indicated by the epithet μεγαλον() (ll. 1 and 14). Another person of the same social group is mentioned here, the “common brother” Christophoros, who is most probably identical with the lord Christophoros attested elsewhere in the archive (see commentary to ll. 6–7 below).

The letter seems to be dealing with at least three separate matters. The first one (ll. 2–6), of which only fragments have been preserved, is about some fiscal issues and the establishing of a *dioikesis* by the sender. The second (ll. 6–19) concerns a certain Anastasios the salt-dealer, who seems to be in some kind of financial trouble. And the third (ll. 19–?), even more fragmentary than the first, apparently involves an enormous quantity of olives (for 22 *nomismata*).

The second matter is definitely central for the letter, because it occupies half of its length. The sender asks the addressee, probably Papas, to help Anastasios the salt-dealer before the coming winter. The nature of Anastasios’ problems is not clear, but it seems that “the common

²³ MACCOULL, “Coptic Papyri”, pp. 141–160, here p. 144.

²⁴ The papyrus is currently prepared for publication by Isabelle Marthot.

brother" Christophoros had something to do with it. Christophoros informed the author of the letter that Anastasios "stays on a part (of land/house?) in dishonour (?)." The author of the letter finds Christophoros' action shameful and disgraceful, all the more so since the latter did it for the sake of reputation and wealth (*ειτε εις γηολγμψιν ειτε εις γηοστασις*). This could mean, for example, that Christophoros wrote a kind of delation, perhaps false, against the salt-dealer in order to expel him from his land. That an act of writing was involved is confirmed by the use of the verbs *εσαι* (l. 8) and *ταμο* (l. 9). The verb denoting the action itself is unfortunately illegible in the subscript above line 7. This is not the only time when Christophoros would do something wrong and be reported to Papas: according to *P. Apoll.* 41, l. 4, he was among the persons who maltreated some people, perhaps fugitives (*[ενους ἀδικιω[ς] παρὰ τοῦ κύρου Χριστοφόρω καὶ τῶν διαφόρων]*).

We do not know what kind of relation the author of the letter had with Anastasios. He may indeed have been someone close to him, or represented his affairs, or worked under his jurisdiction. The last two seem more probable on account of similar cases known from the Greek part of the archive. In *P. Apoll.* 39, Platon, the pagarch of Latopolis, intercedes for one Theodosios, a boatman in his service. In *P. Apoll.* 44, Pesynthios intervenes on behalf of the farmer Iakob working for him in the north. This latter example is especially interesting in this context, as it uses quite similar rhetoric aimed at softening Papas' heart: compare *ἐπειδὴ ταπεινός ἔστι καὶ ὀλοταλαίπορος καὶ χρείαν ἔχει*, "car il est au fond du malheur et de la détresse" (*P. Apoll.* 44, l. 7), with *επειδη σεπροσδοκει εχν οεθοογ εναι ηλη*, "worse things than these are expected for him" (here, ll. 15–16).

The two final clauses of this part of the letter (ll. 16–19) seem to contain the sender's proposition of how the addressee could help Anastasios: he could either give him a sum of money, apparently mentioned in a guarantee document, in order to repair his reputation and wealth (*εις γηολγμψιν καὶ εις γηοστασις*), or reduce his taxes "a little bit" (*νογκογι*).

The interpretation presented above is, of course, disputable, as the meaning of certain words and phrases is ambiguous (see the commentaries below). It may well be that the role of Christophoros was not as negative as I picture it here.

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 23

[FIG. 6-7]

16 x 17 cm

Incomplete rectangular papyrus sheet with two corners (upper on the recto, lower on the recto) and a large part of one longer margin (upper on the recto, lower on the verso) missing. The other longer margin is preserved completely and both side margins are preserved in half of their length. Papyrus is light brown in colour, apart from the bottom part of the verso which is slightly darker.

The text is written with brown ink, which is stronger in some places, clearly marking the moments when the scribe dipped the kalamos in the inkpot. By contrast, the writing is very faint just before those places. In addition, in some places the ink is blurred, which makes it difficult to decipher the text, notably in the subscript above line 7 of the recto, the middle of line 9 of the recto, and line 8 of the verso.

The script is globally bilinear, with numerous cursive elements, most notably in words of Greek origin. Note, in particular, the minuscule delta in ἐμ[π]οδίζε (l. 5) and προσδοκεῖ (l. 15), and pi marking the abbreviation in μεγάλον (l. 14).

The papyrus is written on both sides, with the text on the verso turned by 180°. No address has been preserved.

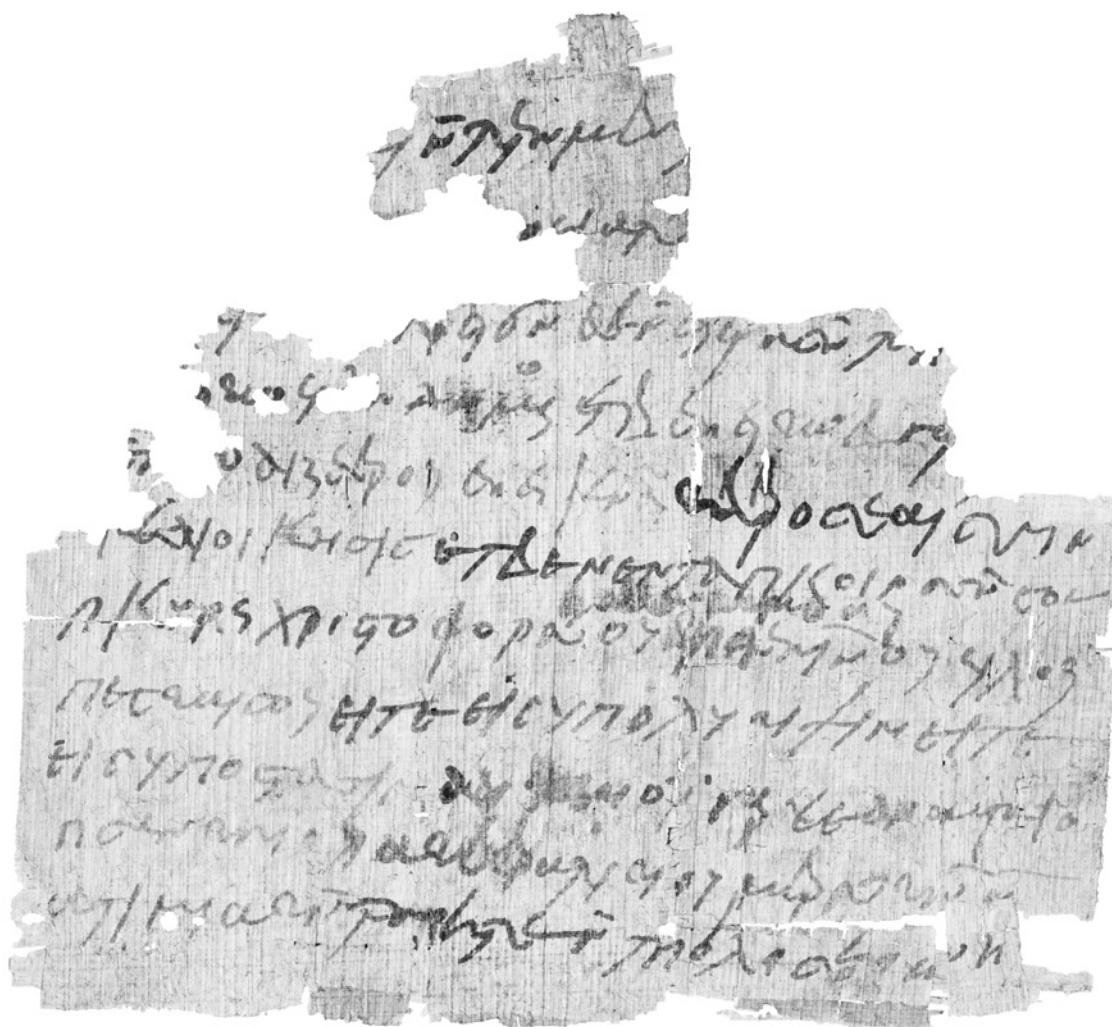


FIG. 6. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 23 recto.

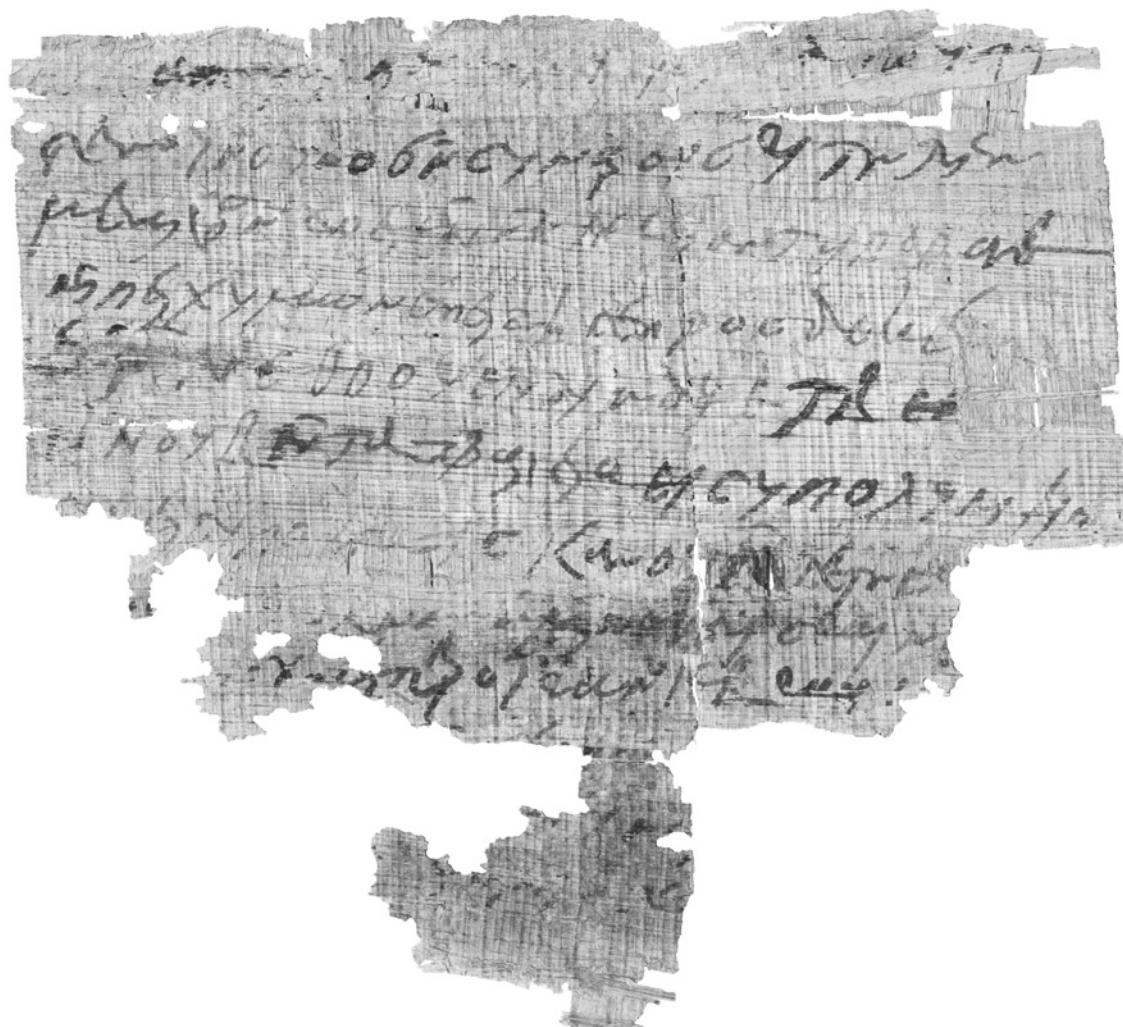


FIG. 7. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 23 verso.

Recto

↓ [† ΤΠΡΟΣΚΥΝ]ΕΙ ΝΤΕΤΝΜΕΓΔΛ[ΟΠ() ΝΧΟΕΙC ΝCON]
 [12-13 x]ΡΕΙΑ ΤΕ[13-14]
 [4-5] . . [3-4] . . ΕΙΣΝ ΘΕ ΝΕΙ ΕΡΗC ΝΤΑ . . [4-5]
 [4-5]ΠΩΦ ΝΝΔΗΜΟ(CION) ΕΤΒΕ ΠΕΙΣΩΒ ΓΔΡ[ΜΠΡ-]
 5 [vac.?]ΕΜ[Π]ΟΔΙΖΕ ΕΡΟΨ ΕΠΕΙ ΚΝΑΖΕ ΕΡΟC ΕΑΙCΜΝ
 ΤΕΔΙΟΙΚΗCΙC ΕΤΒΕ ΝΕΝΤΑΠΚΟΙΝΟC ΝCON
 ΠΚΥΡ(ΙΟC) ΧΡΙСΤΟΦΟΡΟC Έ ΜΜΟΟΥ' ΟΥΦΙΠΕ ΜΝ ΩΛΟΨ
 ΠΕ ΣΓΑΙCΟΨ ΕΙΤΕ ΕΙC ΥΠΟΛΥΜΨΙΝ ΕΙΤΕ
 ΕΙC ΥΠΟΣΤΑCΙΝ ΑΨΤΑMΟΪ ΓΔΡ ΧΕ ΑΝΑСΤΑCΙΟC
 10 ΠСА Ν2ΜΟΥ Δ2Ε ΕΡΑΤΨ ΣΙ ΟΥΜΕΡΟC ΣΝ Ν-
 ΑΤΙΜΙΑ ΣΝ ΤΜΗΤΕ ΝΤΠΟΛΙC ΕΤΒΨ Η [.?]

Verso

→ 10-11 ἀγω .φ[.] .χ. ἀγω φχρεια
 τενογ ὑνογνοε ὑνγναρсic շitn тетн-
 мегалоп() нхоеic нcon җантчпараге
 15 мпeиxгmѡn epeidh сeпросdокeи
 eхн neθooу enai нaφ eтвe [ca. 4]
 нnoγв нtасфaлeia eic γpoλyMψiN
 κaи eic γpoсtасic kan oγnтeтn c. [ca. 4]
 [.] . [.] eбoл nнdимo(cion) noγкoγi cзai n. [ca. 4]
 20 [. . .] . xoеit eроiг 2a no(micma) kв 2a n. [ca. 4]
 [8-10] [9-10]
 [10-12] n. [9-10]
 [7-9] t. [9-10]

1 πρoσkунeн, мeгaл[oп] pap. мeгaлoпpépeia or мeгaлoпpépeстatoс || 2 χreía || 4 ΔHmоs pap. δηmόsioн, γaр || 5 eмpoдiзeиn, eпeí || 6 дiоíкesiс, koiнoс || 7 κyрs pap. кuриoс, oγwipе corr. ex oγsiçe || 8 eиte eic նpóлhpsiс eиte || 9 eic նpóстaсiс, γaр, aнаctaсiоc pap. || 10 мeрoс || 11 aтiмia, póliс || 12 χreía || 13 сuнaрsiс || 14 мeгaлoп pap. мeгaлoпpépeia or мeгaлoпpépeстatoс || 15 xeимoн, eпeidh, prosoдokan (?) || 17 aтpаlеia, նpóлhpsiс || 18 kai eic նpóстaсiс kаn || 19 ΔHmоs pap. δηmόsioн || 20 nо pap. нoмiсma

[† I] greet your [lordly and brotherly] magnificence [...] need [...] I find way to go to the south [...] the thing of the taxes. For concerning this thing, [do not (?)] prevent him, because you will find that I established the dioikesis. Concerning the things that the common brother lord Christophoros [...], it is shame and disgrace to write them either for reputation or for fortune. For he (sc. Christophoros) told me that Anastasios the salt-dealer stays on a part (of land/house?) in dishonour (?) in the middle of the town of Edfu [...] and [...] and he needs now a great help from your lordly and brotherly magnificence, until he spends this winter, since worse things than these are expected for him. Because of [that (?) ...] the gold of the guarantee for reputation and (?) for fortune, at least you (pl.) have [...] away the taxes a little bit. Write [me (?) ...] olives for me for 22 nomismata [...]

- 1 [† тpoсkуn]eи is reconstructed on the basis of P. IFAO Edfou Jarre Inv. 2 + 7 + 29a and *P. Apoll.* fr. 11 copte.
- 2 нtетnмeгaл[oп() нхоеic нcon] The phrase is reconstructed on the basis of the same phrase found in lines 2-3 of the verso.
- 3 eиeн We expect җант before, but the traces do not seem to fit it.
- 6 тeдiоiкhсic According to Förster, *WB*, **дiоiкhсic** can have different meanings, “Verrechnung von Geldern, Verwaltung privaten Besitzes; Steuerzahlung; Haushalt, Verwaltung; Anordnung.” For the Greek part of the archive, Rémondon supposed that this is an official term for a pagarchy (*P. Apoll.* 9, l. 10 n.), and MacCoull, «Coptic Papyri», p. 144, seems to follow this opinion. The context, however, clearly excludes such a meaning here: *dioikesis* is something established or fixed by the author of the letter and obviously cannot be a territorial unit of any size. The mention of *demosion* in line 4 rather points to a meaning connected to taxation.

6–7 πκοινος ὑνον| πκυρ(ιοс) χριστοφοροс MacCoull, «Coptic Papyri», p. 144, transcribed (ετβε ... πκαιροс) διοικηсic, in which πκαιροс seems to be a misreading of πκοινοс. This confusion must have been caused by the occurrence of πκαιροс in P. IFAO Edfou Jarre Inv. 48, which she mistakenly treated as belonging to the same document (see the introduction above).

The adjective κοινός has numerous attestations in Coptic, but has so far been unattested in connection with nouns denoting family members. Such a use must have been transplanted directly from the Greek papyri, where it was common in the 6th–7th centuries, including the archive of Papas. As for the meaning of the epithet, while most editors render it literally as “common,” Rémondon seems to treat it as an equivalent of the possessive pronoun (thus also, e.g., *P. Gen.* IV 168, ll. 1, 8, 14). He, moreover, adapts the translation according to his understanding of the context of a given document: τὴν [κοι]νὴν μητέραν, “la mère” (*P. Apoll.* 37, l. 3); ὁ κοινὸς ἀδελφὸς, “son frère” (*P. Apoll.* 39, l. 5); τὸν κοινὸν ἀδελφ[ὸν], “votre frère” (*P. Apoll.* 46, l. 11); τὴν κ[οιν]ὴν ἀδελφ(ῆν), “ma sœur” (*P. Apoll.* 62, l. 1); κοινὸν ἀδελφόν, “votre frère” (*P. Apoll.* 64, l. 8); κοινὸν ἀδελφόν καὶ τὰ κοινὰ τέκνα, “votre frère et vos enfants” (*P. Apoll.* 65, l. 8); τὴν κοινὴν θυγατ[έ]ρ[α], “notre fille” (*P. Apoll.* 72, l. 1); κοινῶν ἀδελφῶν καὶ φίλων, “ses frères et amis” (*P. Apoll.* 72, l. 7). In this way, he creates an illusion that there might have been family bonds between some people, which is not necessarily the case. This is evident for the “common lord” Ioannes, who occurs almost exclusively in greetings sent to him via Papas: *P. Apoll.* 14, l. 13 (τὸν κοινὸν ἀδελφὸν τὸν κύριον Ἰωάννην); *P. Apoll.* 16, l. 5 ([τὸν] κοινὸν ὑμῶν θεοφύλακας] τὸν ἀδελφὸν τὸν κύριον Ἰωάννην); *P. Apoll.* 46, l. 11 (τὸν κοινὸν ἀδελφὸν τὸν κύριον Ἰωάννην); *P. Apoll.* 42, l. 11 (ὑμῶν τὸν περίβλεπτον ὑμῶν ἀδελφὸν τὸν περίβλεπτον κύριον Ἰωάννην); *P. IFAO Edfou Jarre Inv. 113 [= 95, +2], ll. 3–4 (ΜΝ ΝΚΟΙΝ[ΟС ΝΚΟΝ]| πκυρ(ιοс) Ἰωαννηс); and P. IFAO Edfou Jarre Inv. 20 + 41 + 64 + 76 + 120 + 349, ll. 3–4 ([Π]αχοεις ημεγαλοπρεπογετατοс ετταχοу κατα смот πκυρ(ιοс) Ἰωα(ηннс)) and 57 (ημεγαλοπρε(пестатос) ηхоеис πκυρос Ἰωа(ηннс)). His name can also be surmised in *P. Apoll.* 64, l. 8, where an anonymous τὸν θεοφύλακας κοινὸν ἀδελφόν is greeted by the sender. Although it is not entirely certain, we are most probably dealing with one and the same man, whom Rémondon believed to be Papas’ real brother. However, apart from the use of ὑμῶν in some cases, which should be treated as a normal polite form rather than the true possessive pronoun, there is no other indication of family relations between the two.*

The occurrence of the term in the Coptic texts from the archive also seems to contradict Rémondon’s interpretation. Apart from the present text and P. IFAO Edfou Jarre Inv. 113 [= 95, +2], ll. 3–4, mentioned above, it is attested in yet another papyrus, P. IFAO Edfou Jarre Inv. 27:]κοινοс ἡψηре (it should perhaps be reconstructed also in P. IFAO Edfou copte jarre Inv. 3 [verso of *P. Apoll.* 103]: [κοινοс η]ψηре). It seems improbable that, if its meaning had really been possessive, it would not have been rendered by the possessive article.

A hint to the actual meaning of the epithet is provided by the persons who are thus titled in the archive. Ioannes, mentioned above, is not identified with any official title, but the epithets that accompany his name (περίβλεπτος in *P. Apoll.* 42, l. 11, and μεγαλοπρεπέστατοс in P. IFAO Edfou copte jarre Inv. 20 + 41 + 64 + 76 + 120 + 349, ll. 3–4 and 57) reveal that he had the same social status as Papas. He may even have been another pagarch.

The “common brother” Christophoros is most probably identical with κύρος Χριστόφορος, who occurs in the Greek documents in the archive: *P. Apoll.* 37, ll. 8–9 (τῷ κύρῳ Χριστοφόρῳ); 39, ll. 9 and 10 (ὁ κύρος Χριστόφορος); 41, l. 4 (τοῦ κύρου Χριστοφόρου); 48, l. 4 (τὸν κύρον Χριστοφόρον); 86, l. 2 (τοῦ κύρου Χριστοφόρου). In one case, *P. Apoll.* 39, he may be designated as a “common brother.” In line 5 of this letter we find ὁ κοινὸς ἀδελφὸς ὁ κύρ[ος], with the name lost in the lacuna, but since κύρος Χριστόφορος is mentioned further in the text in lines 9 and 10, his name may well be reconstructed here. Rémondon (*P. Apoll.* 37, ll. 7–8 n.) notes that Christophoros may be another pagarch, but that his competence seems higher than that of the remaining pagarchs. He thus suggests that he might have been a topoteretes. There is, however, no evidence to support this claim.

Taking all of this into account, it seems that the designation “common brother” should be understood in terms of social position rather than family relations, as describing persons of equal status, possibly even fulfilling the same or similar functions. This use must have been extended to other members of their families, too: mothers, sisters, and children.

7 '...ε μμοογ' The author of the letter apparently forgot to write the verb and the resumptive pronoun referring to the ο- at the beginning and he added them later on above the line. Unfortunately, the verb is illegible.

ογωλοφ The shape of the final φ is strange and rather resembles a ς as we frequently find it in late Nubian texts (cf. A. Łajtar, G. Ochała, “An Unexpected Guest in the Church of Sonqi Tino (Notes on Medieval Nubian Toponymy 3)”, *Dotawo* 4, 2017, pp. 257–268, here p. 260). The word ωλοφ, however, exists only in Bohairic, where it designates “sharpened thing, spike; pointed, forked flame, ray,” a completely nonsensical meaning in this context. We must be, therefore, dealing with a φ here. A similar shape of φ, although not with such a closed loop as here, can be found in εροφ in line 5.

7–8 ογωηε μη ωλοφ | ηε σελιογ It is uncertain to what σελιογ refers here: is it the scribe's own words (viz. “I find it shameful and disgraceful to have to write about these things”) or the thing that Christophoros writes (viz. “I find it shameful and disgraceful that he wrote such things”)? In the latter case, which is more tempting, the verb in line 7 (...ε) would have to be somehow connected with the act of writing. It would also explain the use of the plural -ογ, which would refer to the same thing as ο- in οεντα (l. 6) and -ογ in μμοογ (l. 7).

8–9 ειτε ειε γηολγμψιν ειτε | ειε γηοστασιν An almost identical phrase can be found in the Greek letter *P. Fouad* 85 recto, l. 1 (6th/7th cent. AD; unknown provenance), moreover, with the same spelling of ὑπόλυμψειν for ὑπόληψιν: καὶ εἰς ὑπόλυμψειν καὶ εἰς ὑπόστασειν, “(tu devais ainsi [...] tout perdre) en réputation et en fortune;” the two nouns are repeated in the next line, in a reverse order: οὕπω λέγω περὶ ὑποστάσεως καὶ ὑπολύμψεως, “je laisse de côté ta fortune et ta réputation.” The fact that *P. Fouad* 85 and the present document are the only attestations in Greek and Coptic documentary papyri of both terms occurring side by side and the identical spelling ὑπόλυμψ- found in both of them strongly suggest that *P. Fouad* 85 also originated from Edfu.

The term ή ὑπόληψις appears to be a hapax in Coptic documents, and in the Greek ones it occurs only eight times, most of them dated to the 1st century BC and 1st century AD; there are only two later papyri: *P. Cair. Masp.* II 67151 (Antinoopolis, AD 570), l. 46: ὑπολήψεως ἀντιποιουμένων, “claiming that they were of good reputation” (transl. in M. Nowak, *Wills in the Roman Empire: A Documentary Approach*, JJP Supplement 23, Warsaw, 2015, pp. 420–433)

and *P. Fouad* 85. The word has various meanings, of which in papyri are attested “reputation; subvention, subsidy (?); taking over (?); payment in advance (?).” ἡ ὑπόστασις is, on the other hand, well attested in Coptic documents with the meaning “wealth, fortune, property” (Förster, *WB*). Interestingly, it appears to be used exclusively in legal texts, and the present papyrus would be its first attestation in a letter.

The whole expression seems to be a Greek idiomatic phrase (note the use of the Greek preposition *εἰς* apparently unattested in Coptic linguistic context: see Förster, *WB*, and Gertrud Bauer Zettelkasten Online), but its source cannot be traced in either legal or literary language. Its meaning is not entirely clear here. MacCoull, «Coptic Papyri», p. 144, translated the whole passage including the fragment in question “[...] having written (them) down/inscribed (them) [the responsible tax-payers of Edfu] either for good repute or for property.” While such a translation of the phrase, clearly based on *P. Fouad* 85, may indeed be right, connecting it to inscribing the tax-payers is definitely incorrect; no tax-payers are in fact mentioned in the text, only taxes, which, moreover, seem to belong to a separate issue (see the introduction above). Moreover, the verb *εἴσαι* certainly does not have here the technical meaning of inscribing someone in a list (see the commentary above). Structurally, this phrase is undoubtedly linked with the previous one, ογωγίηε μῆν φλοφ πε εἴσαιον, meaning “writing such things in order to obtain reputation and wealth is shameful and disgraceful.”

The same terms recur in lines 17–18 on the verso, although phrased with *καὶ* instead of *εἴτε* [...] *εἴτε* [...] If this is indeed an idiomatic expression, their meaning should be the same.

10 **ἀναστατίος | πια οὐμογ** Anastasios the salt-dealer has not been attested elsewhere in the archive. Surprisingly, while Edfu seems to have been an important supplier of salt and nitre, which were subject to requisition by the government (see *P. Apoll.* 95 A, ll. 11 and 12 n.), salt itself and the people who traded in it are virtually absent from the archive. The only other attestation is *SB XX 14282 = P. Princ.* III 140 recto, 1, l. 15, where a certain Azaria the salt-dealer is mentioned. Interestingly, both Anastasios and Azaria appear to be regular merchants, not working for the government. The evidence from other places is equally scanty: a graffito from Bawit mentioning an anonymous salt-dealer (J. Clédat, *Le monastère et la nécropole de Baouit*, MIFAO 12, Cairo, 1904, p. 100, no. XXI); two lists of names from the monastery of Jeremiah at Saqqara mentioning Ioannes (wall inscription; J.E. Quibell, H. Thompson, W. Spiegelberg, *Excavations at Saqqara (1907–1908)*, Cairo, 1909, pp. 53–54, no. 89) and Menas (?) (ostrakon; *ibid.*, p. 72, no. 158), both labelled **πια οὐμογ**, standing most probably for **πια οὐμογ** (*ibid.*, n. 7 on p. 54); and the ostrakon *O. Sarga* 164, a work contract issued by the monastery of Apa Thomas for one Psynhor the salt-dealer.

10–11 **ἀσε ερατι 21 ογμερος 2η ητιμια** The meaning of this phrase is not at all clear. First, **ἀσε ερατι** means “to stand,” but it also is attested elsewhere in the archive with the meaning “to appear before the court” (*P. Apoll.* 74 recto, l. 15). Second, **μερος**, which usually is translated as “part, share, portion,” can also mean, among other things, “party (in a lawsuit)” (Förster, *WB*, s.v. [7]). And third, the Greek word **ἡ ἀτιμία** has so far been unattested in Coptic papyri; it is also very rare in Greek documents (four attestations dated to the 2nd–3rd century AD). According to LSJ, **ἡ ἀτιμία** means “dishonour, disgrace; deprivation of privileges.” Such a meaning would nicely match “shame and disgrace” from line 7, but is otherwise quite cryptic, all the more so since the word occurs here in the plural.

Taking all of the above into account, two translations can be proposed: “Anastasios stays on a part (of land/house?) in dishonour (?)” or “Anastasios appears in court concerning a party (in a lawsuit) in dishonour (?).” The former seems slightly more preferable because of the following **ἘΝ ΤΜΗΤΕ ὑΠΟΛΟΙΣ ΕΤΒΩ**, indicating a topographical reality behind the whole phrase, and has therefore been chosen for the translation above.

One also wonders whether the “dishonour (?)” should be understood here subjectively, that is Anastasios does something dishonourable, or objectively, that is Anastasios is in dishonour because of somebody else’s actions. The latter seems more plausible in view of what is said in lines 6–9, in which case Christophoros would be Anastasios’ wrongdoer.

12 Here the author of the letter seems to continue the description of Anastasios’ situation. Unfortunately, no coherent text can be read.

12–13 **ἌΓΩ ΦΧΡΕΙΑ | ΤΕΝΟΥ ΝΟΥΝΟΣ ὑΓΝΑΡCΙC** The position of **ΤΕΝΟΥ** between the verb and the direct object is striking, as we expect it rather at the beginning of the phrase. It must fulfil here a rhetorical function emphasising the urgency of the request to help Anastasios. This, moreover, goes very well with the phrase **ΕΠΕΙΔΗ ΣΕΠΡΟΣΔΟΚΕΙ | ΕΧΝ ΝΕΘΟΟΥΣ ΕΝΔΙ ΝΔΑΙ** in lines 15–16, which in a very subtle way exercises pressure on the addressee.

13 **ΣΥΝΑΡCΙC** is also found in P. IFAO Edfou Jarre Inv. 5 + 26, l. II, and Inv. 30, ll. 4 and 6.

15 **ΣΕΠΡΟΣΔΟΚΕΙ** This could be either the Greek **προσδοκέω**, “to trust,” or **προσδοκάω**, “to expect.” In the former case, the translation would be: “Since they trust in (all) bad things to have pity on them (viz. they trust that you will have pity on them in all bad things?) concerning (the sum?) of the gold of the document.” This, however, would be an unusual construction, as **ΠΡΟΣΔΟΚΕΙ** is normally followed by **ΧΕ** introducing an object clause (“They trust that...”) and in our text it would be complemented by the infinitive **Ε-ΝΔΙ**, “in order to have mercy,” without introducing the other subject, as if referring to the subject of the main sentence (“they”). The identification of **ΠΡΟΣΔΟΚΕΙ** with **προσδοκάω** seems more probable from the grammatical point of view, even though this verb has so far been attested only in the form **ΠΡΟΣΔΟΚΑ** (see Förster, *WB*).

16–17 **ΕΤΒΕ** [ca. 4] | **ΝΝΟΥΒ ὑΤΑΣΦΑΛΕΙΑ** We expect **ΕΤΒΕ ΕΙ[ΔΙ]** or **ΕΤΒΕ ΕΙ[ΔΙ]** plus a short verb in imperative, e.g. **†**.

17–18 **ΕΙC ΥΠΟΛΥΜΨΙΝ | ΚΔΙ ΕΙC ΥΠΟΣΤΑCΙC** See commentary to lines 8–9.

18 **ΚΔΑΝ** does not seem to have here its usual meaning “even if.” According to Gertrud Bauer Zettelkasten Online, the meaning “at least” is attested three times in Coptic literary texts (ID 5498: Pierpont Morgan 609, fol. 64v a 17; ID 5499: Sh. III 66, 6; and ID 5500: Sh. III 115, II). **ΟΥΝΤΕΤΝ** [ca. 4] Perhaps **ΟΥΝΤΕΤΝ ΚΟ[Υ]**, “you have them.”

19 [.] . [.] **ΕΒΟΛ ΝΝΔΗΗΜΟ(CION) ΝΟΥΚΟΥΐ** Perhaps [κ] ω **Ν[ΔΑΙ] ΕΒΟΛ** etc., “take away from him a little bit.”

ΣΔΑΙ Ν [ca. 4] Perhaps **ΣΔΑΙ ΝΔ[Ι]**, “write me.”

20 [. . .] . **ΧΟΕΙΤ ΕΡΟΪ ΣΑ ΝΟ(ΜΙΣΜΑ) ΚΒ** Olives have so far not been attested in the dossier of Papas in either Greek or Coptic. The price of 22 *nomismata* seems inordinately high for olives and would mean that an enormous quantity was at stake, which is hard to believe in the context of a private letter. In Coptic texts, olives occur only in small amounts: e.g. *P. Lond. Copt.* I 1163 (Hermoupolites, undated), l. 9: **ΤΕΡΝΗΣΝ ΝΧΟΕΙΤ**; *SB Kopt.* II 1038 (unknown provenance; 7th–8th cent.?), l. 4: **ΟΥΓΖΟΤC ΝΧΟΕΙΤ**. We may be dealing here with olive trees (**ΝΒΩ ΝΧΟΕΙΤ**) or an olive orchard (**ΩΝΗ ΝΧΟΕΙΤ** or the like), but no comparative material exists to verify this.

14. LETTRE DE KOMETOS À PAPAS

Esther Garel

Un certain Kometos écrit à Papas pour lui signifier qu'il lui envoie un messager et pour lui demander de régler un conflit concernant des contrats de location de terres. Le contenu de la lettre est très elliptique et laisse penser que Mousaios, le messager en question, était porteur de renseignements supplémentaires. Mousaios, désigné comme le « serviteur » de Papas, pourrait être l'un de ses agents (voir note l. 1) et se trouve au nord d'Edfou avec l'expéditeur de la lettre. On comprend qu'un groupe de gens (voir le pluriel l. 2 et 5), qui se trouvent, eux, au sud d'Edfou, doivent venir voir Papas avec leurs contrats de location (**ΜΙCΘΩCIC** l. 2 et 6) afin de se faire rembourser leurs impôts (**ΑΠΟΧΩCIC** l. 2 et 5) qui n'auraient donc vraisemblablement pas dû être payés par eux. La phrase de la ligne 3, « Nous voulons la moitié de nos récoltes », laisse penser que c'est ce qu'ils ont demandé en compensation du paiement des impôts. Le partage des récoltes dans le cadre des *misthōseis* était en effet pratiqué à Edfou (voir *P. Apoll.* 57).

D'après les informations données par la lettre, l'affaire peut être reconstruite selon deux hypothèses :

1. Kometos, comme son père avant lui, est le propriétaire des terres en question. Le père de Kometos avait donné en location des champs à des gens, qui ne sont pas nommés ici, selon des conditions particulières. Les locataires demandent une modification des termes du contrat et souhaitent recevoir la moitié des récoltes, vraisemblablement en compensation du paiement de l'impôt (l. 3). Or, Kometos n'est pas prêt à faire cette modification, maintenant que son père est mort. Il demande donc à Papas, en sa qualité de pagarque, de rembourser leurs impôts aux locataires, « selon la force légale de leurs *misthōseis* », ce qui laisse penser qu'il n'était pas prévu par le contrat que les impôts soient payés par eux, mais plutôt par le propriétaire.
2. Une autre possibilité est que cette lettre ait trait aux activités de Papas comme grand propriétaire et concerne plutôt l'économie privée. Kometos serait alors un intendant ou un fondé de pouvoir qui gère les affaires de Papas et qui lui envoie un agent, Mousaios, pour lui faire part d'un problème survenu sur ses domaines.

Le ton général de la lettre nous semble plaider plutôt en faveur de la première hypothèse. En effet, les épithètes appliquées à Papas ainsi que l'absence de formule de politesse introductory permettent de préciser la position relative de son correspondant par rapport à lui. Il s'adresse à Papas en l'appelant « seigneur » et « frère », aussi bien dans le texte copte que dans l'adresse grecque²⁵. C'est aussi la manière dont les *notarioi* du topotérète s'adressent à lui dans les documents grecs et qui semble indiquer que le correspondant de Papas est son égal sur le plan social. Il ne s'agit pas forcément ici d'un membre de l'administration ; vu le sujet de la lettre, un contentieux touchant à une location de terrain agricole, il pourrait s'agir d'un propriétaire terrien appartenant à la même catégorie sociale que Papas.

²⁵ Sur l'emploi de δεσπότης et κύριος – dont le copte **χοειc** est l'équivalent – comme marqueur social et formule de politesse sans aucune considération de hiérarchie, voir A. PAPATHOMAS, « Höflichkeit und Servilität in den griechischen Papyrusbriefen der ausgehenden Antike », *PapCongr* 23, p. 504-506.

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 39 + 50
29,3 x 11,7 cm

[FIG. 8-9]

Coupon de papyrus de couleur brun clair. Le papyrus a été remonté à partir de deux fragments principaux. Les marges de gauche, du haut et du bas sont conservées. Il manque une petite portion de texte à droite. Le papyrus s'est brisé le long des pliures verticales qui interviennent tous les 6 cm environ ; il manque la dernière pliure à droite ainsi que l'avant-dernière aux lignes 1 et 2. Des traces de pliures horizontales sont également visibles tous les 1,5 cm environ. Le papyrus est endommagé dans sa partie centrale, des lignes 2 à 5.

L'écriture est quadrilinéaire, très ligaturée et très exercée. Le scribe a laissé un espace d'environ 1 cm entre deux lignes. Le système des diacritiques est développé et complexe : les Ν sont surmontés de surlignes descendantes très courtes et décalées vers la droite, même lorsqu'ils ne sont pas en position de sonante autosyllabique (voir l. 3 ΝΝΕΝΓΕΝΗ[Μ]α, l. 6 ψΑΝΤΑΝΑΔΑγ, l. 1 αΙΤΝΟΟΥ) ; le tréma est réduit à un point placé à droite du iota (l. 3 ΝΤΑΪCΩΤΜ, l. 4 μΑΪCΜΝ[ΤΟΥ]) ; le ω est régulièrement suivi d'une diastole, y compris à l'intérieur d'un mot (l. 1 ω'α, l. 3 [Τ]ΝΟΥωω', l. 6 ω'ΑΝΤΑΝΑΔΑγ) ; sous la même forme, le scribe utilise parfois des séparateurs de mots (voir l. 3 ΝΤΑΪCΩΤΜ', l. 4 ΟΥΝ') ; enfin une longue surligne de forme arrondie est employée à deux reprises, vraisemblablement pour marquer une unité de mot (l. 4 εΨΟΝΣ, ΝΜΜΔΑγ). Le verso porte l'adresse rédigée en grec. Les deux noms du destinataire et de l'expéditeur sont surmontés d'une croix.

Le texte présente une coloration dialectale méridionale légère: doublement de la voyelle dans **νααγ** (l. 5 et 6) et **ννμμααγ** (l. 4)²⁶; forme **μαψωτμ** de l'habituel négatif (l. 4)²⁷.

²⁶ Voir P. KAHLÉ, *P. Bala'izah: Coptic Texts from Deir el-Bala'izah in Upper Egypt*, vol. 1, Oxford, Londres, 1954, p. 61 § 11.

27 *Ibid.*, p. 68 § 21a.



FIG. 8. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 39 + 50 recto.



FIG. 9. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 39 + 50 verso.

Recto ↓

† εἰς πετῆσαγον μογκαῖος αἰτῆοογ ερῆς ω̄α τετῆθεοφγλ(ακτος) ηχοεις η̄con
 χε̄ τε̄ [± 20]
 μισθωσις ναγ ταρεγντογ η̄ceei εσητ η̄τετναπολογιζε ναγ προς τ̄[δυναμις
 η̄νεγμισθωσις]
 επειδη η̄ταϊсωтм χε̄ αγχοօ[с] χε̄ [τ]ηογωω τπαωε η̄ηεнгεн[м]ѧ η̄ετε
 η̄πεпаєιωт [мнтоу ± 3?]
 η̄ммдаγ εтei εчонг маїсмн[тоу] η̄ммдаγ շωտ εiс շнте оуn αiсзa!
 η̄тетнθеофγла[ктос η̄con]
 5 ταρεтетнкелεγε η̄ceei εσηт η̄[тетна]пoлoгiзe νaаγ η̄нeγдhмocиoн πp[о]c
 τ̄δyнaмiс η̄нeγ[μiсθωсiс]
 тiпpoскү(нei) η̄тетнθеофγла[ктос) η̄хoeic η̄con ω̄aнtaнaаγ εpoc †

Verso →

†
 [+ τѡ̄ θεοφυλ(άκτѡ) μou δ]εσπó(τѡ) (κai) ἀδελφѡ vacat κυρ(í)ѡ Πaпa тѡ̄
 +
 μ(ε)γ(αλoпpεpεstáтѡ) κóme(тi) (κai) πaγ(áр)χ(ѡ) † Κómetoс †

1. αιτῆοογ | ω̄'α θεοφγ^ pap. θεοφύλαктоs || 2 μiсthωsιs ἀpоloγiзeσthai || 3 ἐpеiдiή η̄taϊсωтm' pap. [τ]ηογωω' pap. γéнηma || 4 εtи oуn' pap. oύn θеоfуlаkтоs || 5 κeлeуeiv ἀpоloγiзoмai δηmоsioн δуnамiс mисthωsιs || 6 ppoсkү pap. ppoсkүneиn θеоfу^ pap. θеоfуlаkтоs ω̄'aнtaнaаγ pap. || 7 δeспós aделфѡ κуpѡ μу kоm̄s πaγ̄

Voici que j'envoie votre serviteur Mousaios au sud jusqu'à Votre Seigneurie fraternelle et protégée par Dieu car [...] misthōsis pour eux afin qu'ils les apportent et qu'ils aillent au nord pour que vous leur remboursiez [...] J'ai entendu (dire) qu'ils avaient dit: « Nous voulons la moitié de nos récoltes. » (Mais) les choses que mon père n'a pas [fixées] avec eux quand il était encore vivant, je ne les fixerai pas avec eux moi-même. Voici donc que j'écris à Ta [Fraternité] protégée par Dieu pour qu'elle ordonne qu'ils viennent au nord et que vous leur remboursiez leurs impôts selon la force légale de leurs misthōseis. Je salue Ta Seigneurie fraternelle et protégée par Dieu jusqu'à ce que je la voie.

À mon maître et frère protégé par Dieu, monsieur Papas, le très magnifique comte et pagarque. Kometos.

- 1 εiс πeтēsаgоn мoгcaios αiтēoоg εpēs ω̄a τeтēθeоfγla(αkтоs) η̄хoeic η̄con Un certain Mousaios, fils de Phêu, apparaît dans un compte de versements (*P. Apoll.* 84, 3) dans lequel il paie pour un *kurios illouistros*. La périphrase pourrait désigner Papas lui-même, qui est qualifié ainsi dans l'adresse grecque d'une lettre copte inédite, P. IFAO Edfou Jarre Inv. 20 + 41 + 76 + 120 + P. IFAO Edfou Inv. 349.
- 2 η̄тетnапoлoгiзe νaаγ πrоs τ̄[δyнaмiс η̄нeγmиcθoсiс] Je propose de restituer la même expression qu'à la ligne 5, qui convient bien pour le sens, les traces visibles et la longueur de la lacune.

- 3 [Τ]ΝΟΥΦΑΦ ΤΠΑΦΕ ΝΝΕΝΓΕΝΗ[Μ]Α Le partage des récoltes à moitié entre le bailleur et le locataire dans le cadre d'une *misthōsis* est attesté à Edfou par *P. Apoll.* 57, un contrat grec de location de terre. Voir aussi *P. Ryl. Copt.* 158, contrat de location de terres, dans lequel le locataire et le bailleur se partagent le produit des vignes : **ΕΠΙ ΤΩ ΝΤΟ ΚΥΡΑ ΣΟΦΙΑ ΝΤΕΒΙ ΤΠΑΦΕ ΝΠΓΕΝΗΜΑ ΝΗΡΠ ΕΒΑΦΩΦΕ ΣΝ ΠΟΥΓΗΜΙΣΥ | ΜΕΡΟΣ ΣΝ ΝΕΕΟΟΜ ΜΝ ΤΠΑΦΕ ΝΠΕ** [Ν]ωහນ ΝΙΜ ΕΤΡΗΤ ΣΙΩΟΥ ΤΑΒΙ ΤΠΑΦΕ ΣΩΦΤ, « De plus, toi, madame Sophia, tu recevras la moitié du produit du vin qui sera produit dans ta moitié de vignoble, et la moitié de [...] tous les arbres qui y poussent, et je recevrai aussi la moitié [...] ».
- 3-4 ΝΕΤΕ ΝΠΕΠΔΕΙΩΤ Σ[ΜΝΤΟΥ] ± 3?] | ΝΜΜΔΔΥ Il n'est pas sûr qu'il y ait quelque chose à la fin de la ligne 3. Le verbe **ΣΜΙΝΕ**, qui désigne le fait de fixer quelque chose par écrit dans un contrat, est ici suppléé grâce à ce qui se trouve à la ligne 4, **ΜΑΪΣΜΗ[ΤΟΥ] ΝΜΜΔΔΥ ΣΩΦΤ**.
- 7 † Kόμετος † La forme Kόμετος est en principe celle du génitif, alors que le nom de l'expéditeur devrait être au nominatif. Un *kurios* Komes est attesté dans une lettre copte inédite, *P. IFAO Edfou Jarre Inv. 36 + 218*, ainsi que dans un compte de versements en grec, *P. Apoll.* 84, dans lequel le versement qui le concerne est effectué par quelqu'un d'autre. Il semble néanmoins préférable de voir dans Kόμετος un nominatif. Ce nom est attesté sous la forme du génitif Kόμέτου, qui suppose un nominatif Kόμετος, dans *P. KRU* 11, 3 et 15, 4, dans la formule de datation : διὰ Φλ(ανίου) Κόμέτου νιοῦ Χαὴλ διοικ(ητοῦ) κάστρου Μεμνω(γείου).

15. MÉMORANDUM DE DÉPENSES

Alain Delattre

Ce petit fragment de papyrus conserve les restes d'une comptabilité sommaire. Le titre ou la fin du titre, si du texte est perdu avant la ligne 1, précise que les fournitures reprises aux lignes suivantes sont destinées à des soldats. Seule la première colonne est conservée, à moins qu'un point d'encre à la fin de la ligne 7 ne soit un reste de la deuxième colonne. Les entrées, lignes 3-9, commencent toutes par la préposition **ΣΑ**, « pour ». La deuxième colonne précisait, selon toute vraisemblance, la somme allouée aux différents postes de dépenses.

Les frais incluent surtout des achats d'aliments : de l'huile (l. 3), des lentilles (l. 4), du vinaigre (l. 7) et des salaisons (l. 8). Des achats plus étonnantes figurent aux lignes 5 et 9 : des sacs et du papyrus. Une dernière dépense est consentie pour les frais de transport par bateau (l. 6). Il faut dès lors, selon toute vraisemblance, voir dans le document la liste des frais engagés par des soldats pendant un voyage.

Dans le dossier de la jarre, les comptabilités sont toujours rédigées en grec. Seul notre texte fait exception ; sans doute ne s'agit-il pas d'un compte officiel, mais plutôt d'un mémorandum tracé à la hâte. Parmi les comptes grecs des archives (par exemple *P. Apoll.* 85-89), aucun ne concerne spécifiquement des militaires.

P. IFAO Edfou Jarre Inv. 218 (1)
10 x 6,5 cm

[FIG. 10]

Coupon de papyrus de forme rectangulaire dont la moitié supérieure seulement est inscrite et dont le verso est vierge. La position de la première ligne indique que le haut du document est perdu. Il est cependant difficile de déterminer si une ligne de texte est perdue. La marge est conservée à gauche et en bas; elle est perdue à droite. On distingue une *kollésis* au verso. Le papyrus a été plié verticalement comme le montrent les traces de 4 plis verticaux.

L'écriture est bilinéaire, cursive et relativement négligée.

→	ΝΑ ΠΜΑΤΟΙ	[]
	ού(τως)	
2	ΝΕΣ	[]
2	ΑΡΨΙΝ	[]
5	ΣΑ ΣΟΚ	[]
	ΣΑ ΣΕΜΕ ΝΤΚΑΤΩ	[]
	ΣΑ ΣΕΜΧ	[]
	ΣΑ ΤΕΛΟΣ ΝΝΤΑΡΠΙΞ(ΙΟΝ)	[]
	ΣΑ ΧΑΡΤΗΣ	[]

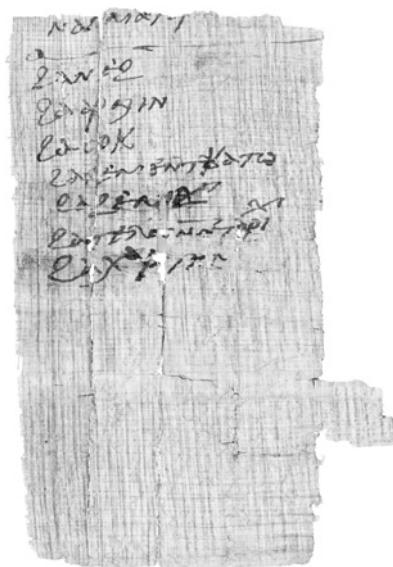


FIG. 10. P. IFAO Edfou Jarre Inv. 218 (1).

2 ο—— pap. || 6 ΝΤΚΑΤΩ: κ post. corr. || 7 ΣΕΜΧ corr. ex ΣΕΜΕ || 8 ΤΑΡΠΙΞ pap. τέλος ταρπίχιον || 9 χάρτης

[...] (les dépenses) des soldats: pour de l'huile [...] ; pour des lentilles [...] ; pour des sacs [...] ; pour les frais de transport en bateau [...] ; pour du vinaigre [...] ; pour les droits de douane des salaisons [...] ; pour du papyrus [...]

- 1 ΝΑ ΠΜΑΤΟΙ Cette première ligne constitue le titre ou la fin du titre du document. Le versant grec du dossier montre que les soldats étaient régulièrement utilisés comme courriers, comme dans *P. Apoll.* 9, 2; 32, 14; 33, 2. Ils transportaient aussi des marchandises (*P. Apoll.* 34, 2; 49, 9; 50, 4) ou transféraient des hommes (*P. Apoll.* 18, 9). Dans tous les cas, les militaires avaient à se déplacer et, comme le montre le document, leurs frais d'entretien pouvaient être à charge de la pagarchie.
- 2 ΣΑ ΝΕΣ L'huile apparaît dans deux comptes de dépenses grecs, *P. Apoll.* 88, 4 et 96, 1, 4, 7 et 8.
- 3 ΣΑ ΑΡΨΙΝ Les lentilles semblent absentes de la documentation publiée jusqu'à présent.
- 4 ΣΑ ΣΟΚ Les sacs sont ici mentionnés pour la première fois dans le dossier.

- 6 **ἢ ἡ ἔμε ὑπεράτῳ** Le terme apparaît dans plusieurs documents coptes de la jarre inédits, notamment au verso de *P. Apoll. Gr. 90* (1), 2 (ἀνελλομα ἐτράτῳ ὑπεράκαινος, «dépense pour le bateau des Sarrasins»). Le même papyrus fait état de frais de transport (l. 2, 4 et 7; cf. l. 4: φαντὶ τριμμε ναγ, «nous leur donnerons les frais de transport»).
- 7 **ἢ ἡ ἔμη** Le vinaigre est mentionné dans *P. Apoll. 93*, A5; 96, 1, 5, 7 et 8; 97, E9.
- 8 **ἢ τελος ὑπεράπιχ(ιον)** Selon toute vraisemblance, le terme τέλος désigne ici les droits de douane appliqués aux salaisons que devaient transporter les soldats (cf. *P. Lond. V 1754*, 2, où de telles taxes sont appliquées à une cargaison de *kollatha* de sel par des *telōnarchai* de Babylone). Les salaisons sont plusieurs fois citées dans la documentation de la jarre (*P. Apoll. 85*, 9; 96, 1, 6, 7 et 8, ainsi que l'inédit *P. Apoll. Gr. 90* (1), 4: ἀπτάλο ὑπεράπιχιν, «il a embarqué les salaisons»).
- 9 **ἢ χαρτης** L'achat de papyrus n'était pas encore mentionné dans la documentation de la jarre.